

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 11 juillet 2023

*Application de l'article 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Rapport introductif sur la généralisation du droit de tirage pour les communes, présenté par MM. Douette, Lomba, Demeuse, Dispa et Beugnies, en application de l'article 71 du Règlement du Parlement de Wallonie (Doc. 1405 (2022-2023) N° 1)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Douette, Lomba, Dispa.....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....	1
<i>Désertification bancaire – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Lomba, Beugnies, Demeuse, Bellot.....	2
<i>Interpellations et questions orales</i>	4
<i>Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la spéculation sur les kots » ;</i>	
<i>Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les avancées en matière de logement étudiant »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Devin, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	4
<i>Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les formules de location-achat immobilier pour faciliter l'accès à la propriété »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	8
<i>Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le pessimisme des jeunes face à l'immobilier »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	9
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les finances de la Sambrienne »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	11

Question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accueil des réfugiés ukrainiens dans les gîtes touristiques » ;

Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la plateforme d'accueil des Ukrainiens »

Intervenants : M. le Président, MM. Bellot, Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....13

Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la prime octroyée à la directrice de l'Intercommunale de gestion immobilière de Liège (IGIL) »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....16

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la demande adressée à Febelfin par M. le Ministre concernant la localisation des distributeurs de billets en Wallonie » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la demande des habitants de Bomal pour le retour d'un distributeur de billets » ;

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la taxation des agences bancaires dans le cadre de la circulaire budgétaire » ;

Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi du dossier de la raréfaction des distributeurs de billets »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, MM. Beugnies, Dispa, Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....17

Question orale de M. Schonbrodt à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les besoins en moyens et en personnel formulés par les bourgmestres des villes sinistrées de catégorie 1 suite aux inondations de juillet 2021 »

Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....22

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le cri d'alarme des CPAS face à la fin du tarif social »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....25

Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les lieux de camps pour les mouvements « Foulards » pour l'été 2023 »

Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....26

Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en service du registre des institutions locales »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....27

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les pouvoirs locaux »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....28

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la couverture financière du plan Oxygène »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....29

Organisation des travaux (Suite).....31

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....31

Liste des intervenants.....32

Abréviations courantes.....33

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Rapport introductif sur la généralisation du droit de tirage pour les communes, présenté par MM. Douette, Lomba, Demeuse, Dispa et Beugnies, en application de l'article 71 du Règlement du Parlement de Wallonie (Doc. 1405 (2022-2023) N° 1)

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous avais adressé un petit message pour l'organisation d'auditions. Comme vous le savez certainement, avec quelques parlementaires, nous avons réalisé un travail parlementaire introductif – ce n'est pas un travail complet –, dont une des conclusions était de pouvoir continuer le travail au travers d'auditions. Ce petit groupe, rassemblant des parlementaires des différents partis, m'a mandaté pour lancer cette opération d'auditions.

Je ne le vois pas à l'ordre du jour. Peut-être sera-t-il porté à la prochaine séance ?

M. le Président. – Effectivement, ce n'était pas possible de l'inscrire cette fois-ci en fonction des délais. Cependant, je propose que l'on mette cela à l'ordre du jour dès le mois de septembre, dès la reprise.

Vous viendrez dans un premier temps au mois de septembre présenter le rapport. On fixera ensuite les auditions.

M. Douette (MR). – Merci beaucoup. L'ensemble des groupes peut déjà penser aux personnes qu'ils souhaitent auditionner. J'avais déjà rassemblé, dans mon mail, la liste citée en réunion. S'il y en a d'autres, il faudrait les faire parvenir.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je voudrais juste dire que l'on avait effectivement établi une liste de quelques interlocuteurs intéressants à inviter. Ils faisaient l'unanimité et l'évidence, puisqu'il s'agit notamment des interlocuteurs de l'administration.

On pourrait toujours commencer par ceux que l'on a identifiés, avant de potentiellement poursuivre.

M. le Président. – Quoi qu'il en soit, à la première séance, on inscrira à l'ordre du jour votre présentation afin de faire le point avec tout le monde. Ensuite, nous procéderons aux auditions.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Les auditions dont on vient de parler auront-elles lieu lorsque l'on en décidera plus formellement, dans le cadre de la commission ou dans le cadre du groupe de travail qui avait été mis en place et qui a préparé le rapport ?

M. le Président. – Normalement, ce sera dans le cadre de la commission, sauf si vous voyez les choses autrement.

La Commission décide de procéder mardi 12 septembre 2023 à l'audition des auteurs du rapport.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – J'ai deux autres sujets à évoquer dans le cadre de l'ordre des travaux.

En ce qui me concerne, j'aurais souhaité inscrire à l'ordre du jour deux textes qui ont été déposés par le groupe Les Engagés. Ils portent les numéros 1248 et 1249, et ils concernent la problématique de TikTok dans les pouvoirs locaux, et la proposition d'en interdire l'usage. J'aurais aimé que l'on puisse à tout le moins présenter le texte et amorcer la réflexion à ce sujet.

M. le Président. – Même chose, à la rentrée.

La Commission décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace

pour la sécurité des données des pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Crucke, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin et Antoine (Doc. 1248 (2022-2023) N° 1 et 2) et la proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des centres publics d'action sociale et des associations visées au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, déposée par MM. Dispa, Crucke, Mmes Schyns, Vandorpe, MM. Collin et de Lamotte (Doc. 1249 (2022-2023) N° 1 et 2).

Désertification bancaire – Auditions

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Le deuxième point que je voudrais évoquer concerne BATOPIN. Tout à l'heure, pas moins de quatre parlementaires de groupes différents, dont moi-même, vont à nouveau interroger M. le Ministre sur la problématique des distributeurs de billets. C'est un signe que nous restons attentifs à cette problématique et inquiets par l'évolution de la situation.

Vous vous souviendrez que nous avons sollicité, à la fin de l'année dernière, une audition du consortium BATOPIN, que celui-ci avait décliné l'invitation dans les termes suivants, communiqués par le secrétariat de la commission : « M. Krys De Ryck souhaite vous informer qu'il lui semble aujourd'hui plus opportun d'attendre les avancées des discussions avec les autorités fédérales avant de revenir de manière plus efficace et constructive vers la Commission des pouvoirs locaux du Parlement wallon. La société BATOPIN reste bien évidemment prête à participer à une audition ultérieure, mais en fonction de l'évolution de l'avancée des échanges avec les différents ministres fédéraux. À ce stade, cette participation lui semble un rien prématurée. »

Depuis lors, un accord a été conclu au niveau fédéral. Ce dernier suscite des questionnements, à tel point que nous restons, nous-mêmes, parlementaires, et M. le Ministre lui-même, dans l'attente du plan de déploiement des distributeurs de billets, convenu dans le cadre de cet accord avec le consortium BATOPIN. Il me semble que le temps qui s'écoule augmente les frustrations chez les uns et chez les autres. Je me demandais alors, sans aucun esprit de polémique, s'il n'était pas temps de réinviter le consortium BATOPIN pour que l'on ait avec eux un échange au sein de la commission et avoir enfin les informations que nous ne recevons pas par ailleurs et que M. le Ministre lui-même a sollicitées à deux reprises, si je ne me trompe, sans les avoir obtenues.

Une rencontre serait utile pour que l'on puisse mesurer les tenants et aboutissants de l'accord et mieux appréhender ses répercussions sur le terrain. Ma proposition serait donc de réactiver la demande d'audition de BATOPIN.

M. le Président. – Je vais faire le tour des groupes pour avoir le sentiment.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – C'est le sujet dont on parle quand on a épuisé tous les autres. Cependant, il faut à nouveau rappeler – mais on le fait chaque fois – que, malheureusement – mais c'est ainsi –, le problème n'est pas de compétence régionale. On se souvient que le président avait eu la bonne idée d'inviter le consortium BATOPIN, ensuite JoFiCo et d'autres intervenants. Cela a permis de mettre le doigt sur un problème qui concerne des communes, les pouvoirs locaux certes, et donc qui nous concerne, mais sur lequel nous n'avons pas de compétences.

Cela a permis au ministre, à la suite de toutes ces auditions, d'aller au CODECO et de tirer la sonnette d'alarme, surtout en Wallonie : la désertification bancaire est un problème, sans doute plus important que dans d'autres territoires.

Le ministre a fait son travail, des choses ont bougé, et nous attendons les informations dans le détail. C'est vrai que l'on pourrait décrypter et décortiquer davantage ce qui a été décidé au niveau fédéral. Cependant, c'est un peu paradoxal de demander à BATOPIN de nous informer de ce que le Fédéral a décidé. C'est particulier.

Cela dit, je pense qu'il serait intéressant de réentendre BATOPIN à terme – je ne sais pas dans quel délai – pour qu'ils nous disent où ils en sont sur le déploiement qu'ils avaient annoncé, pour voir ce que cela donne sur le terrain. Ce serait une donnée nouvelle. On pourrait, ainsi, entendre BATOPIN sur la mise en pratique de leur projet et voir ce que cela a donné. Au surplus, on pourrait réentendre d'autres interlocuteurs par rapport à la manière dont le maillage se fait sur le territoire.

Par ailleurs, j'aimerais que l'on puisse rappeler au Fédéral qu'il y a un gros problème de sécurisation des distributeurs de billets de banque qui empêche leur répartition optimale sur le territoire. C'est pour moi un problème.

En outre, le vrai problème n'est pas uniquement les distributeurs de billets de banque – c'en est un –, c'est aussi l'accès aux services bancaires et aux services numériques en général. C'est autre chose dont il faudrait se saisir ardemment et qui peut être de compétence en partie régionale.

Je ne suis pas contre le fait de réentendre BATOPIN, mais je rappelle, pour la énième fois, que ce n'est pas

une compétence régionale et que, même si l'on entendait 10 fois BATOPIN, cela ne changerait rien au fait que ce n'est pas de notre compétence et que l'on n'a pas de pouvoir de décision par rapport à ce problème ; malheureusement peut-être, mais c'est ainsi.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Avec mon groupe, nous pensons que la proposition de M. Dispa est pertinente et que cela urge. Je tiens à rappeler que nous sommes la Commission des pouvoirs locaux et que les municipalistes présents en commission sont inquiets de la situation. Ils aimeraient entendre BATOPIN pour savoir où l'on en est et s'il va y avoir une disparition quasi complète des distributeurs de billets, parce que l'on en arrive là.

Va-t-on interroger BATOPIN ou lui poser des questions quand il aura fini son opération de destruction des distributeurs de billets ? C'est ce qui est en train de se passer dans énormément de communes. C'est très problématique.

Selon moi, il faut les entendre, et ce, le plus vite possible.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – J'entends les uns et les autres, c'est clair que la désertification des distributeurs bancaires est une réalité qui nous inquiète tous. Cela traverse l'ensemble des groupes. Le but n'est pas ici de polémiquer.

Quelque chose me frappe : il n'est pas possible d'avoir des informations précises et détaillées sur cet accord. C'est un vrai problème.

J'entends que cela relève principalement de compétences fédérales. Il y a quand même certains éléments dans l'accord qui ont des impacts sur les compétences régionales, par exemple la question des finances régionales qui font partie de l'accord. Il y a peut-être des éléments à éclaircir sur lesquels cela peut être intéressant d'échanger.

Je m'inscris dans ce qui a pu être dit. Je crois qu'il faut pouvoir faire toute la lumière sur le sujet. Dans ce cadre, j'entends l'ouverture à pouvoir les entendre, les recevoir et évoquer largement cette question de disparition des services publics qui est une réalité et un enjeu fondamental pour nos citoyens. Il me semble que réfléchir à de nouvelles auditions dans ce cadre me semble être intéressant.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Je voudrais intervenir parce qu'autant ce n'est peut-être pas une compétence régionale, autant ce sont les autorités locales qui sont interpellées de manière permanente sur la situation

d'accessibilité. Quand on voit le combat mené par les bourgmestres des petites communes... Par exemple dans une commune où il n'y avait plus du tout de distributeur, heureusement qu'il y avait Bpost. Autant c'est une compétence fédérale, mais autant il faut que BATOPIN puisse entendre les préoccupations des autorités locales. Ce n'est pas nous qui allons prendre des décisions vis-à-vis d'eux, mais au moins qu'ils entendent les préoccupations locales. C'est le premier élément.

Le deuxième élément qui relève aussi de la compétence des bourgmestres est la sécurité. Il y a un BATOPIN dans ma ville et dans la ville voisine. Il y a un réel problème de sécurité autour des installations. C'est des bâtiments certes centraux, mais ils ne sont pas propres à certains endroits. Il y a des SDF qui y logent, les gens ne s'y sentent pas en sécurité. Je pense qu'à un moment donné – ce n'est pas mettre à mal le Gouvernement ni le ministre –, il faut aussi que BATOPIN – les quatre banques qui sont derrière – puisse entendre les préoccupations et puisse les synthétiser pour revenir. Le Fédéral peut dire que tout ce qui relève des préoccupations locales n'est pas de son ressort, que c'est du ressort des pouvoirs régionaux.

Je pense que BATOPIN est un mouvement qui est lancé partout. C'est peut-être une guerre d'arrière-garde que de dire que l'on ne veut pas que ça se fasse, mais je pense que cela doit se faire dans d'excellentes conditions. Il faut pouvoir traduire les préoccupations des pouvoirs locaux. À quel autre endroit qu'ici cela pourrait-il se faire ? L'Union des villes et des communes s'est également prononcée. Je pense qu'il faut pouvoir les écouter. S'ils ne veulent pas venir, on en prendra acte. Cependant, il faut pouvoir relayer les préoccupations.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – J'entends M. Bellot, mais il n'est pas toujours parmi nous à la Commission des pouvoirs locaux. On a reçu BATOPIN – à l'initiative de notre président –, Bpost et le consortium JoFiCo. On les a entendus et surtout ils nous ont entendus. On a dit tout ce que vous venez de dire. On a dit que l'on ne voulait pas de désertification bancaire. On les a sensibilisés. Nous ont-ils entendus ou écoutés, c'est peut-être différent, mais on aura leur a dit parce que nous sommes des municipalistes et nous sommes ici en Commission des pouvoirs locaux pour défendre les intérêts des pouvoirs locaux ou en tout cas nous en soucier.

Tout ce travail a déjà été fait. On peut réinviter pour voir l'évolution. On ne va pas leur redire ce qu'on leur a déjà dit, ils l'ont déjà entendu. Ils savent bien que l'on n'est pas contents. Ils savent bien que l'Union des villes, les communes et les villes ne sont pas contentes.

Ce que je voudrais, c'est que l'on arrête de faire croire qu'il suffirait que le Parlement wallon ou le

Gouvernement wallon décide de je ne sais pas très bien quoi pour que cela change. Je répète que c'est une compétence fédérale et que c'est à ce niveau que l'on pourra prendre des décisions, le cas échéant, plus importantes que ce que l'on aurait pu prendre jusqu'à présent.

Arrêtons de faire croire tous les 15 jours, tous les mois ou tous les deux mois, par des interpellations ou des motions, qu'il suffirait que l'on fasse et que tout serait résolu. Je trouve que c'est scandaleux parce que cela laisse à penser que l'on ne fout rien et que l'on ne fait pas notre travail. Que l'on me dise comment je peux imposer quelque chose sur une compétence qui n'est pas la nôtre.

Rassurons-nous, au Fédéral, il y a beaucoup plus de bourgmestres parce que les députés fédéraux peuvent cumuler. Au Fédéral, la vision municipale est présente et les députés savent ce que vivent les communes, même s'ils ne sont pas dans la Commission des pouvoirs locaux.

M. le Président. – Si je synthétise les demandes des uns et des autres, nous allons les inviter à la rentrée, mais peut-être pas le jour de la rentrée puisque cela commence déjà à s'organiser sur d'autres textes.

Je propose de les inviter après la rentrée pour faire le point avec eux et poser des questions que nous jugerions utiles, sachant les limites de notre poids et de nos pouvoirs, ce qui ne nous empêche pas, en tant qu'élus, de les questionner, de faire l'état des lieux et d'avancement de la situation, et de mettre le doigt sur certaines problématiques dont vous avez connaissance et que vous venez d'évoquer.

Si l'on est d'accord avec cela, on peut avancer.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que les collègues de l'accord donné à la proposition que j'avais déjà formulée au mois d'avril dernier et qui avait été rejetée. Je me réjouis donc que les esprits évoluent et que l'on puisse entendre à nouveau le consortium.

Monsieur Lomba, le but n'est pas du tout de faire croire qu'il n'y aurait qu'une décision à prendre au niveau de la Wallonie pour qu'aussitôt la situation puisse changer. Le but est de les entendre sur les conséquences de l'accord conclu avec le Fédéral, notamment à travers ce plan de redéploiement dont nous n'avons pas connaissance et dont même le ministre n'a pas connaissance. C'est cela que nous voulons savoir. C'est sur la mise en œuvre de cet accord que nous avons besoin d'informations pour soit être rassurés, s'il y a de quoi être rassuré, soit relayer les inquiétudes qui nous parviennent de tous côtés et que nous relayons nous-mêmes en commission puisque, aujourd'hui même, quatre questions sont posées. La compétence n'est peut-

être pas régionale, mais il n'empêche que les questions sont jugées recevables, qu'elles sont pertinentes et qu'elles sont adressées à M. le Ministre.

Je ne veux pas laisser entendre que nous voudrions entretenir une forme de confusion. Non, la répartition des compétences est claire. Toutefois, les enjeux et les conséquences pour les pouvoirs locaux et pour le territoire wallon sont suffisamment importants pour que nous puissions nous en saisir et surtout donner suite à un échange qui a été entamé avec JoFiCo, échange que le consortium est prêt à poursuivre, pour autant que nous les entendions.

Je me réjouis de la décision que nous prenons ce matin et je ne doute pas que, au mois de septembre ou un peu plus tard, nous pourrions avancer.

M. le Président. – Les contacts seront pris.

La Commission décide de procéder à l'audition d'un représentant habilité de Belgium ATM Optimization Initiative (BATOPIN).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SPÉCULATION SUR LES KOTS »

QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES AVANCÉES EN MATIÈRE DE LOGEMENT ÉTUDIANT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Beugnies, sur « la spéculation sur les kots » ;
- M. Devin, sur « les avancées en matière de logement étudiant ».

Mme Delporte se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, selon une brochure du promoteur Fortior, les investissements dans les kots sont de plus en plus populaires, et ce, pour deux raisons : la pénurie de kots – que tout le monde connaît – et le fait que les chambres pour étudiants ne sont pas couvertes par la loi sur les loyers des logements, de sorte que le prix peut être redéfini chaque année. Ainsi, le promoteur propose d'investir dans le logement étudiant pour avoir un rendement brut jusqu'à 4,7 % par an.

Voir que, d'un côté, les kots sont une aubaine pour les investisseurs et, de l'autre, un enfer pour les étudiants qui doivent déboursier une fortune, passant ainsi un temps précieux à devoir travailler pour se payer un logement plutôt qu'à se concentrer sur leurs examens, c'est tout simplement inacceptable.

Comment peut-on ne pas réagir lorsqu'on lit cela, surtout quand on sait que les solutions ne sont pas secrètes ? On sait que la construction massive de kots publics à prix abordable pourrait être vite rentabilisée et que la régulation des loyers ne coûterait pas grand-chose.

Face à la pénurie qui profite aux investisseurs et empêche les étudiants précaires de réussir leurs études, pourquoi ne pas mettre en place dès maintenant ces deux solutions : la construction de kots publics et la régulation du marché privé ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, il s'agit aujourd'hui de notre dernière séance en Commission du logement et des pouvoirs locaux, avant la pause parlementaire.

Je voudrais en profiter pour revenir sur les avancées en matière de logements étudiants, une problématique qui touche énormément de personnes et à laquelle nous avons tous été confrontés. Je parle du logement étudiant.

Si je vous dis un maximum de deux mois de loyer pour la garantie, pas de préavis à la fin de la location, une justification obligatoire du refus de domiciliation et un délai de six mois pour prouver son statut d'étudiant, toutes ces mesures sont effectives depuis le 1er juin pour nos étudiants, à votre initiative, Monsieur le Ministre. Vous avez tenu à apporter des modifications au décret du bail étudiant.

Concernant le prix de ces loyers, on peut constater la mise en place d'une grille indicative de loyers du logement étudiant, un juste loyer en fonction de ces critères est en cours de réalisation, en collaboration avec le Centre d'études en habitat durable de Wallonie.

Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé que, lors de ce premier semestre 2023, des propositions fournies par le CEHD pour déterminer la méthode de calcul de cette grille allaient être examinées. Vous aviez pour objectif de présenter un projet de décret au second semestre 2023. Où cela en est-il et quand pensez-vous pouvoir présenter ce projet au Parlement ?

Je vais parler du prêt à taux zéro pour les étudiants qui doivent emprunter la garantie locative. Cela est possible via la Société wallonne du crédit social. Disposez-vous d'un premier retour sur la mise en œuvre de ce dispositif ?

L'offre de ces logements étant inférieure à la demande, vous avez également travaillé à cette question de la quantité de logements étudiants disponibles. Vous avez récemment proposé au Gouvernement des dispositions, afin de permettre à des universités et hautes écoles de mener des opérations de création et de prise en location de logements à destination des étudiants en Wallonie.

N'est pas encore signée l'adaptation de l'arrêté du 12 décembre afin que les AIS puissent également prendre la gestion des logements étudiants à loyer modéré en partenariat avec le Fonds de logement de Wallonie. Quels retours des établissements d'enseignement supérieur ou des AIS avez-vous eus par rapport à la prise en charge de logements étudiants ?

Enfin, je peux également vous parler beaucoup plus récemment des 30 millions d'euros dégagés par votre Gouvernement, afin de lancer un appel à projets ayant pour objectif de créer 500 logements d'intérêt public pour nos étudiants.

L'ambition étant, en plus d'améliorer les conditions de vie des étudiants et d'augmenter la demande, de proposer un marché locatif étudiant de haute qualité environnementale. Quelles sont les modalités de cet appel à projets et quand comptez-vous le lancer ?

J'ai pensé qu'une rétrospective s'imposait. Quels points souhaitez-vous encore améliorer en matière de logements étudiants d'ici la fin de la législature ? Avez-vous pu remplir les objectifs que vous vous étiez fixés par rapport à cette problématique du logement étudiant ?

Au nom du groupe socialiste, je tiens à vous féliciter pour votre engagement et votre détermination par rapport à cette problématique importante du logement étudiant. Vous aviez indiqué qu'il s'agissait de l'une de vos priorités, et vous l'avez bien démontré. Je tiens à vous assurer, au nom du groupe socialiste, tout notre soutien sur cette thématique.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les écologistes souhaitent que, à long terme, on puisse se référer à une grille de loyer un peu plus qu'indicative, contraignante, comme cela l'est déjà pour l'obtention de certaines primes rénovations. Une chose à la fois.

Le Gouvernement avance dans la bonne direction. La grille indicative est chaque année un peu plus précise et doit sans cesse s'adapter. Derrière cette grille, il y a des tonnes d'heures de travail des administrations et aussi du CEHD. Ces personnes doivent pouvoir assurer ces adaptations permanentes de ces grilles.

La grille fonctionne aussi comme des statistiques, en donnant des moyennes. Derrière des moyennes, il peut y

avoir pas mal de disparités de prix et des disparités de qualité. Il ne faut pas de précipitation et avancer avec prudence, et ce, avec un outil qui a ses limites.

Cela dit, on reconnaît unanimement le coût trop élevé des loyers des kots étudiants. Le principe de la grille est de lutter contre les extrêmes, les exagérations et donc la grille indique bien une moyenne, un prix raisonnable au vu du marché. Donc, ces loyers dans la grille sont bien ceux du marché, ce qui les maintient à un niveau assez haut.

De plus, si tous les loyers augmentent, la moyenne de la grille donc augmente aussi. Avez-vous tenu compte de cette caractéristique dans l'établissement de la grille et quelles mesures prenez-vous pour que la grille indicative ne tire pas les loyers vers le haut ?

Mon autre question concerne l'enjeu de l'information autour de cette grille indicative. Que faisons-nous quand le loyer du kot en sort, quand il dépasse son cadre, comment réagir ? Quelle est la marge de manœuvre de l'étudiant ? Que doit-il faire pratiquement parlant ? Qu'est-il prévu sur la publicité de l'outil pour ne pas se limiter à Internet ; ce qui demande, me semble-t-il, une démarche proactive vers les universités, les hautes écoles, et cetera ? Il serait sans doute utile de prévoir les affichages et peut-être d'autres canaux. Au-delà de l'information, quel est l'accompagnement prévu pour les étudiants quand il y a un dépassement de la grille ? Comment les aider dans le dialogue avec leur propriétaire ? Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Messieurs les Députés, à l'attention de Madame Delporte, je ne répondrai peut-être pas à tout à brûle-pourpoint puisque vous vous êtes joints. Néanmoins, ce que vous venez d'exprimer sera relu avec attention et nous essayerons d'apporter les réponses où s'inspirer de vos suggestions relativement à cette importante matière.

Je suis, comme vous, attaché à la matière. Nous avons mis une série d'actions pour lutter contre la précarité étudiante et le Gouvernement s'est investi. Malheureusement, je dois à nouveau dire à M. Beugnies que je ne peux pas le laisser dire. Quand je lis sa question, j'ai l'impression que nous n'avons rien fait. Je dois lui dire que je ne suis pas ministre de l'Enseignement supérieur et que nous avons néanmoins, par le biais du logement en Wallonie – puisque je ne peux pas agir à Bruxelles –, mis en œuvre toute une série d'actions. Je pense que le Gouvernement wallon, par mon entremise, a été très volontariste.

Je dois rappeler que nous avons initié très tôt avec la Société wallonne du crédit social en 2021, un prêt à taux zéro garantie locative. Au départ, ce prêt ne visait que

l'habitation principale. Nous l'avons élargi au bail étudiant. Il y a une production courante en augmentation constante qui avoisine les 1 500 prêts par an. Cela concerne une centaine à destination du bail étudiant. C'est là que je rejoins les propos de Mme Delporte, notamment à la publicité et à l'accompagnement. Nous avons déjà réalisé quelques campagnes, mais je crois que c'est d'abord un dispositif qui doit s'implanter dans le temps et dans le paysage des outils sociaux et notamment avec la collaboration du monde académique pour le promouvoir. Cela a d'ailleurs été très bien fait, ici, à l'Université de Namur.

En juillet 2022, j'ai changé un dispositif pour permettre aux AIS, aux agences immobilières sociales de prendre en gestion des logements d'étudiants.

Au premier semestre 2023, sans que ce constat soit exhaustif, je peux vous dire que l'AIS de Namur a déjà pris en gestion 12 kots via cette nouvelle mesure et que la société Agilis – celle active sur Seraing, Grâce-Hollogne et Flémalle – en a pris en gestion 14.

D'autres AIS expliquent avoir des contacts dans ce sens avec différents propriétaires en prévision de la prochaine rentrée académique.

Le Fonds du logement, chargé de chapeauter les organismes à finalité sociale, a prévu une formation pour les AIS qui, dispensée en septembre prochain, pour aborder les dernières modifications intervenues dans le bail étudiant et les aides auxquelles les jeunes adultes peuvent prétendre. J'ai également obtenu durant le premier semestre 2023 le soutien du Gouvernement en activant d'autres dispositions pour faciliter l'accès aux logements étudiants :

- la modification de décret du 15 mars 2018, comme cela a été explicité par M. Devin, en matière de bail d'habitation qui désormais limite la garantie locative à deux mois de loyer maximum pour les baux étudiants.
- le lancement d'un appel à projets visant la création de 500 unités de logement d'utilité publique à destination des étudiants.
- l'adoption par le Parlement d'un décret modifiant les articles 29 et 132 du Code wallon de l'habitation durable afin de permettre aux universités et hautes écoles de mener des opérations de création et de prise en location de logements destinés aux étudiants sur le territoire wallon.

Dans ce cadre, le subventionnement des hautes écoles et des universités est une première en Wallonie.

Désormais, cette disposition permet d'accorder une aide aux personnes morales pour des opérations visant la conception, la construction, l'acquisition, la restructuration, la réhabilitation d'un ou plusieurs logements destinés aux étudiants, répondant ainsi aux

normes de salubrité et de sécurité fixées par la législation.

En ce qui concerne l'objectif d'un meilleur encadrement du marché locatif privé étudiant, nous avons créé une fiche spécifique dans le Plan de relance. Elle vise à créer une grille indicative et incitative. Elle l'est, puisque l'on ne peut pas prétendre aux aides sans être dans la grille. C'est inscrit dans la législation. On ne va pas refaire le débat sur le fait d'imposer ou pas, d'avoir l'espace politique ou pas de le faire. La réalité est que cette grille est une initiative que nous avons prise et que nous avons confiée au CEHD, qui a d'ailleurs malheureusement beaucoup de missions.

Cette grille se concentrera sur les critères essentiels du logement des étudiants – équipements de base, PEB – et proposera un loyer indicatif. La grille sera disponible gratuitement pour tous les étudiants sur le site *loyerswallonie.be* dès la rentrée 2023 dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le CEHD souligne que les projets immobiliers privés sont de plus en plus réalisés en partenariat avec les résidences universitaires. Dans ce cadre, une politique de mixité sociale, voire de logements sociaux, peut être pratiquée. Par exemple, l'UMons a conclu un partenariat avec le développeur ION et un prix socialement abordable sera pratiqué. Il en est de même pour les projets de construction de nouveaux logements étudiants sur le site du Sart Tilman avec l'ULiège.

C'est sur ces initiatives solides que le Gouvernement pourra aider un maximum à faciliter l'accès au logement pour les étudiants et ainsi renforcer l'inclusion sociale.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Encore une fois, comme je l'ai déjà dit, on n'a dit jamais prétendu que rien n'était fait. M. Devin et vous-même avez listé toute une série de choses et de décisions qui ont été prises.

En revanche, notre position, c'est de dire que, jusqu'à présent, tout cela ne répond pas au problème de fond que connaissent les étudiants, c'est-à-dire des logements impayables pour la majorité d'entre eux. C'est un gros problème.

À juste titre, vous me répondez que vous n'êtes pas ministre de l'Enseignement supérieur, mais vous êtes tout de même ministre du Logement. Quand j'interroge la ministre Glatigny, elle me dit qu'elle n'est pas ministre du Logement. Vive la lasagne institutionnelle ! J'ai l'impression que tout le monde se rejette la balle. Nous sommes en Commission du logement ici, donc on parle tous des besoins en logement en général, que les compétences soient partiellement partagées ou pas.

On l'a déjà dit. Je suis un peu déçu que l'on ne puisse pas avancer dans ce débat et que ce soient toujours les mêmes arguments qui reviennent. Oui, 500 kots, c'est mieux que rien, mais ils ne représentent que 16 unités par établissement de l'enseignement supérieur en Wallonie. Ce n'est pas suffisant du tout pour répondre aux problèmes structurels qui profitent aux investisseurs au détriment des étudiants.

Pour la grille indicative, on ne va pas refaire le débat, comme vous dites. Toutefois, c'est le même problème. Jusqu'à présent, la démonstration ne fonctionne pas pour le logement normal. A-t-elle fait baisser les prix dans le logement normal ? Non. Pourquoi cela fonctionnerait-il alors pour le logement étudiant ? Finalement, on dirait que l'on campe sur certaines positions sans fondement. C'est vraiment dommage.

Je suis quand même, je me permets de le dire – excusez-moi, Mme Delporte – un peu choqué quand vous dites qu'il ne faut pas aller trop vite et chaque chose en son temps. En attendant, des étudiants galèrent et des spéculateurs profitent. Pourquoi attendre ? Pourquoi voudrait-on faire durer cela un peu plus longtemps ? Je ne le comprends pas bien.

Vu les réponses, Monsieur le Ministre, je dépose une motion au nom du PTB demandant au Gouvernement d'enfin réguler le marché des kots avec une grille contraignante des loyers et de faire le choix d'un investissement massif dans des kots publics.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Vous comprendrez que je tiens à remercier M. le Ministre pour ses réponses, pour les indications qu'il nous donne, pour ses démarches à venir et l'orientation politique qui est la sienne. Je peux vous assurer que le groupe socialiste sera à vos côtés pour aider le plus possible les étudiants à trouver un kot à un prix abordable.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éclaircissements.

Je voulais ajouter que, sur les nombreuses actions prises pour lutter contre la précarisation des étudiants – comme la construction de kots publics, la prise en gestion par les AIS, entre autres –, vous avez avancé, vous avez mis les moyens sur la table, mais il faut laisser le temps aux universités et hautes écoles de prendre ce problème à bras-le-corps. Il faut aussi laisser le temps aux AIS, aux SLSP et aux entrepreneurs pour construire ces logements.

Pour ce qui est de la régulation du secteur privé, la grille sera un bon outil pour autant qu'elle écarte les kots haut de gamme, de luxe, fortement équipés avec des salles de sport, jacuzzis, salles de cinéma, et cetera.

Ces kots pèsent lourdement sur la hausse de ce marché de niche. Si nous n'excluons pas ces kots haut de gamme de la grille, la moyenne des loyers sera beaucoup plus élevée. C'est un point d'attention qu'il faut avoir.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies. La première, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 1414 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Devin, Lomba et Mme Delporte (Doc. 1415 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES FORMULES DE LOCATION-ACHAT
IMMOBILIER POUR FACILITER L'ACCÈS À LA
PROPRIÉTÉ »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les formules de location-achat immobilier pour faciliter l'accès à la propriété ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, avec la hausse importante des taux d'intérêt, l'accès à la propriété devient de plus en plus difficile. Ainsi, selon une étude menée par le groupe de réflexion « Itinera », à peine 24 % des ménages belges ont encore accès au crédit pour financer l'acquisition, sans apports propres, d'une habitation de 300 000 euros. Il y a quelques années, ils étaient 32 % à pouvoir se le permettre.

D'où l'idée développée par BNP Paribas Fortis et Matexi, qui se sont associés afin de proposer une formule de location-achat immobilier nommée « HappyNest ». L'idée n'est pas tout à fait neuve, mais pourrait bien s'imposer. Avec « HappyNest », le candidat acheteur va d'abord louer une construction neuve et économe en énergie durant 5 ou 6 ans, et se voit ensuite offrir la possibilité, sans obligation, d'en devenir propriétaire. L'avantage principal de la formule est que les loyers versés ne sont pas totalement perdus puisque la moitié des sommes payées seront déduites du prix d'achat. C'est donc une sorte de « leasing immobilier ».

Le prix d'achat est fixé au début du contrat de location. Le montant du loyer est, quant à lui, celui du marché. Si le locataire décide finalement de ne pas acheter l'habitation – ce qui est tout à fait son droit –, il peut choisir de continuer à la louer, pour un total de 7 ans maximum, ou de la quitter. Pour le moment, cette formule « HappyNest » n'est disponible qu'en Flandre,

mais ça devrait arriver prochainement en Wallonie étant donné que Matexi développe des projets partout en Belgique.

Quel regard portez-vous sur cette formule innovante ? Elle me semble a priori, sans avoir examiné tous les détails, présenter un certain nombre d'avantages pour faciliter l'accès à la propriété, en particulier pour les jeunes ménages qui ne disposent pas d'une somme importante au départ.

À votre connaissance, ce type de formule de location-achat est-elle actuellement proposée par d'autres acteurs du secteur immobilier ?

La Wallonie pourrait-elle envisager de soutenir ce genre de formule ? Je pense, par exemple, à des incitants fiscaux, mais il y a certainement d'autres moyens de soutien possibles.

La Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie pourraient-ils participer à des prêts dans le cadre de formules location-achat ?

Vous le savez, les élus du Brabant wallon insistent régulièrement là-dessus, il est particulièrement difficile d'accéder à la propriété dans la Jeune province. J'en profite pour faire écho aux initiatives innovantes de l'APIBW dans les projets qu'elle pilote. Les deux tiers des habitations neuves qu'elle met en vente sont proposés à des prix inférieurs à ceux du marché, et ce, à des ménages qui respectent notamment des plafonds de revenus.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, vous l'avez évoqué dans le corps de votre question, et c'est une évidence, l'accession à la propriété constitue en effet de plus en plus un défi considérable, qui est d'autant plus exacerbé par la persistance de la crise économique et l'inflation galopante. Le fait que les taux soient relevés ne facilite pas les choses et le marché doit pouvoir s'adapter. Je dois vous dire que je ne connais pas l'initiative en particulier que vous venez d'évoquer. Je ne manquerai pas de m'en informer.

Cependant, je crois comprendre que c'est une formule originale en matière de location-achat, puisque j'ai bien compris que, au départ, on louait et qu'on pouvait, à un moment donné, devenir propriétaire et que la moitié de son loyer était constitué pour le capital si l'on passait dans la location-achat.

Je crois que c'est aussi une façon dont le marché réagit puisqu'il y a une baisse sur le marché immobilier. L'adoption de solutions novatrices telles que celles évoquées dans le cadre d'une location-achat peut faciliter l'accès.

Au niveau de la DPR, celle-ci prévoit le fait d'utiliser et de promouvoir davantage des mécanismes juridiques tels que le droit de superficie, l'emphytéose, le leasing immobilier et la location avec option d'achat pour les logements d'utilité publique. Vous noterez d'ailleurs avec intérêt que, dans le dernier appel à projets que nous avons lancé, nous avons donné des moyens aux villes et communes et donc à l'ensemble d'opérateurs publics pour acquérir du foncier et réaliser des opérations de partenariats publics privés. J'invite les villes et communes du Brabant wallon à se saisir de cet appel à projets puisque, en acquérant le foncier, cela permettra de faire diminuer le coût de la construction et de proposer soit une formule acquisitive, soit une formule locative. C'est laissé au choix des opérateurs.

Pour ce qui concerne les SLSP, on a fait évoluer la législation qui régit la vente des logements publics qui sont construits par les SLSP. Le Gouvernement a adopté en première lecture un mécanisme de location avec option d'achat par les ventes de logements neufs construits par les SLSP. Concrètement, un nouvel article est inséré dans le texte en projet qui permet à la SLSP de conclure un contrat de location avec une option d'achat pour une durée maximale de neuf ans et portant sur un logement construit pour la vente. Selon ce projet, le locataire acquéreur paye une mensualité pendant la période de location, comprenant à la fois un loyer défini en fonction de la grille des loyers et une épargne destinée à constituer l'avance nécessaire à l'acquisition. Cela lui permet d'occuper directement le logement tout en épargnant pour son futur achat.

Enfin, je voudrais rappeler que la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement ont déjà la possibilité juridique de financer sur fonds régionaux de tels montages dans le cadre de projets expérimentaux. Par exemple, le prêt hybride ou encore le prêt intergénérationnel sont de nouveaux outils au service des citoyens que nos organismes de crédit sociaux peuvent octroyer. Je travaille à des possibilités de démembrement du droit de propriété pour réellement permettre à tous d'accéder au logement et non simplement à l'accès à la propriété.

En conclusion, comme vous, je ressens qu'il y a de plus en plus de difficultés à devenir propriétaire dans notre Région, particulièrement dans les zones à haute pression foncière. C'est pourquoi une des premières actions que nous avons entreprise était de relever les taux dans le cadre des organismes de prêts sociaux, ainsi que les valeurs vénales de biens que l'on pouvait acquérir. Avec mon collègue Dolimont, on a aussi fait une mesure que le Gouvernement soutient relativement au fait de relever le seuil d'abattement en matière fiscale.

Ce sont deux mesures qui viennent en aide aux citoyens. Après quoi, je pense qu'il faudra être innovant dans différentes formules. En réalité, il y a beaucoup de formes juridiques qui, pour moi, peuvent s'adapter. Une

des conditions, c'est de maîtriser le foncier, ce pourquoi on a lancé l'appel à projets Plan de relance. Si vous diminuez le coût du foncier, vous pouvez alors diminuer le coût de la construction. Pour le moment, je crois que les constructeurs sont dans la recherche de diverses solutions. Les démembrements du droit de propriété peuvent aussi être une solution. La location-achat en est une, mais il en existe d'autres variantes.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je vois que vous êtes bien conscient des difficultés et je n'en doutais d'ailleurs pas. Il suffit de regarder nombre de prêts octroyés au cours du premier trimestre 2023, il est en très nette diminution, seulement 43 000 contrats conclus lors du premier trimestre 2023. C'est une baisse de 36 % par rapport à la même période de l'an dernier.

C'est dire si la hausse des taux d'intérêt et le climat économique que nous connaissons influent et rendent de plus en plus difficile l'accès à la propriété. Je vois que vous êtes très ouvert à des formules innovantes, que vous mettez d'ailleurs en place vous-même dans le secteur sur lequel vous avez prise, à savoir le logement public. Effectivement, j'avais eu vent que, dans certains projets en Brabant wallon, les sociétés de logement de service public permettaient d'acquérir le logement public après l'avoir loué, tout en pouvant déduire une partie des loyers versés. Je pense qu'il y a là quelque chose qui doit être creusé de manière à permettre aux jeunes ménages, en particulier, d'accéder à la propriété, parce que devenir propriétaire est s'assurer une retraite bien plus confortable. En tout cas, quand on est propriétaire, on a moins de soucis.

Merci pour l'ouverture dont vous faites preuve. Maintenant, il ne faut pas être non plus complètement niais : si le marché propose cela, c'est parce que le marché s'adapte. Tant mieux que le marché le fasse.

**QUESTION ORALE DE M. LOMBA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PESSIMISME DES JEUNES FACE À
L'IMMOBILIER »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le pessimisme des jeunes face à l'immobilier ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, récemment, un article a présenté les résultats d'une enquête menée par la start-up Wesold sur les inquiétudes des jeunes concernant le marché immobilier. Une grande majorité des jeunes interrogés estiment qu'ils n'auront pas les moyens d'acheter une habitation si rien

ne change dans les conditions immobilières actuelles. Je vous sais sensible à cette problématique.

Aussi, pourriez-vous faire un état des lieux des initiatives déjà mises en œuvre et celles qui sont en cours notamment par rapport aux dispositions prévues en matière d'accès au logement et à la propriété ?

Considérez-vous que des alternatives, telles que la vie en communauté, le *coliving*, les habitats groupés, les maisons kangourou, et cetera, peuvent constituer une solution viable pour pallier les difficultés financières des jeunes en matière d'immobilier ? Si oui, quelles actions mettez-vous en place pour encourager ces formes d'habitat ?

Un autre constat, de nombreux jeunes souhaitent quitter la ville pour s'installer en périphérie ou à la campagne. Quelle est votre analyse par rapport à ce phénomène ?

Enfin, comment le Gouvernement wallon entend-il informer les jeunes des dispositifs déjà existants, par exemple, auprès de la Société wallonne du crédit social ou du Fonds du logement de Wallonie ? Pourquoi ne menez-vous pas une campagne d'information spécifique à cet égard ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, c'est une question un peu liée à la précédente.

La question de l'accès à la propriété et son corollaire de l'accès au crédit constituent un défi pour de nombreux jeunes, puisqu'ici le focus est mis sur les jeunes, tant en raison de l'augmentation constante du coût de l'immobilier – on voit bien que celui-ci ne diminue pas – que des récentes augmentations des taux d'intérêt ou des restrictions imposées par la Banque nationale en termes de quotité d'emprunt.

Face à cette situation, le comportement des jeunes acquéreurs a évolué et s'est aussi adapté à cette réalité. Il est en effet de plus en plus loin le temps où des jeunes acquerraient, au début de leur parcours professionnel, l'immeuble dans lequel ils allaient vivre tout au long de leur vie. À l'heure actuelle, les jeunes y vont progressivement et commencent bien souvent par acquérir un premier immeuble de taille relativement modeste, qu'ils vendront un jour pour une habitation plus adaptée à leurs besoins, à tout le moins lorsqu'ils ont accès aux crédits.

Vous me savez sensible à cette question de l'accession à la propriété pour les plus jeunes d'entre nous. Ce Gouvernement a pris le parti de soutenir les ménages de conditions modestes, particulièrement les jeunes, en soutenant les possibilités de recourir au crédit

social, dont le champ d'intervention a été amplifié notamment dans le Plan de relance.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, depuis le 1er septembre 2021, sur ma proposition, certaines mesures ont été prises qui visent particulièrement les jeunes ménages :

- une réduction de taux de 40 points de base lorsque les emprunteurs ont moins de 35 ans au moment de l'introduction de leur demande. Ainsi, le taux le plus faible est aujourd'hui de 2,3 % de points de base contre un marché qui l'offre à 4 % ;
- une augmentation du plafond des revenus pour permettre aux jeunes qui viennent de rentrer dans la vie active de rentrer dans les conditions du crédit social ;
- une augmentation de la valeur maximale autorisée du logement.

Outre la possibilité d'emprunter de fortes quotités, jusqu'à 110 % du bien, la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement sont en mesure, grâce au soutien de la Wallonie, de proposer, à quotité égale, des crédits à des taux inférieurs au taux du marché, mais aussi des durées de remboursement qui peuvent aller jusqu'à 30 ans. Pour le moment, le marché fournit 20 ans.

Aussi, la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement de Wallonie proposent le prêt Jeunes, permettant aux jeunes familles de moins de 35 ans d'emprunter les frais d'actes à 0 %. À titre d'illustration, en 2022, la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement ont octroyé 1 500 prêts Jeunes à 0 %, le plus souvent en complément d'un Accesspack.

En ce qui concerne une éventuelle campagne de communication relative au crédit social, les dispositions du Code de droit économique liées à la communication ont changé. Un bon référencement sur le site web contribue à faire connaître les possibilités d'intervention. J'en veux pour preuve le taux élevé de sollicitations de la Société wallonne du crédit social et du Fonds du logement via un *call center*, son site web ou les formulaires de contact.

La problématique de l'accès à la propriété pour les jeunes ne tient pas aux limites de la réglementation du crédit social, mais bien davantage au coût des opérations, lesquelles nécessitent un apport de base important, et un montant de prêt qui l'est tout autant et qui génère des charges de remboursement conséquentes, de moins en moins en phase avec la capacité financière des jeunes et la situation professionnelle quelquefois précaire des candidats acquéreurs.

C'est la raison pour laquelle d'autres leviers doivent être activés. Je pense notamment au levier fiscal. J'ai également soutenu mon collègue Adrien Dolimont qui a

proposé de rehausser l'abattement de 20 000 euros à 40 000 euros sur les droits d'enregistrement dans le cadre de l'acquisition d'un premier bien. De même, la vente de biens par les sociétés de logement ou d'autres opérateurs publics est de nature à s'inscrire également dans cette optique puisque, outre la prime à l'achat, les primoacquérants bénéficient d'un taux de 0 % sur les droits d'enregistrement.

Je travaille par ailleurs avec les organismes de crédits sociaux et la Société wallonne du logement à d'autres pistes visant à permettre l'octroi de crédits sur une plus longue durée de remboursement ou à la valorisation des nouveaux modes d'accession à la propriété, à travers une extension des recours aux mécanismes de l'emphytéose ou du droit de superficie ou encore le développement de la location-achat.

En ce qui concerne l'habitat groupé, sachez que la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement examinent actuellement, dans le cadre d'expériences pilotes, la possibilité de soutenir la réalisation de travaux de rénovation à destination de personnes ayant opté pour ce type de formule.

Les pistes de réflexion et d'actions ne manquent donc pas et, en ma qualité de ministre du Logement, je reste attentif à ces évolutions et aux difficultés rencontrées sur le terrain par nos concitoyens dans leur quête d'un logement.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. L'accès à la propriété classique a grandement été amélioré par les efforts qui ont été faits en matière d'obtention de crédits. Je ne vais pas revenir sur toutes les propositions que vous avez énoncées. Néanmoins, vous avez évoqué des solutions fiscales qui sont sans doute une piste qu'il y a lieu de creuser et de continuer à réfléchir, notamment avec votre collègue, M. Dolimont.

Au-delà de ces solutions que je qualifierais plutôt de classiques par rapport au logement classique, j'attire l'attention sur les nouvelles manières d'habiter, habiter autrement, qui sont l'apanage plutôt des jeunes. On sort alors des solutions classiques, on est sur l'habitat en *coliving*, par exemple. Se pose alors la question de l'individualisation des droits, dont nous avons déjà beaucoup parlé, du statut de cohabitant qui est de compétence fédérale également, mais sur lequel il y a lieu de travailler pour permettre de créer de nouvelles solidarités dans la manière d'habiter demain. Je pense que les jeunes sont demandeurs de cette façon de voir les choses.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES FINANCES DE LA SAMBRIENNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les finances de la Sambrienne ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, la Sambrienne a fait savoir dans la presse faire face à une perte de 8,3 millions d'euros, qualifiée de finances préoccupantes malgré la bonne gestion de la direction. C'est une situation problématique qui n'est pas anodine. En réalité, cela révèle un problème structurel dans le secteur du logement public, particulièrement dans les plus imposantes et les plus anciennes telles que la Sambrienne.

J'avais déjà pu expliquer ici en commission que les centres urbains importants avec de grosses structures comme la Sambrienne attirent la précarité des alentours puisqu'il y a de meilleurs dispositifs de prise en charge. La conséquence est double :

- d'abord que, pour les gens, la liste d'attente s'allonge ;
- ensuite, pour la SLSP, pour la Sambrienne en l'occurrence, le revenu moyen du locataire diminue, donc cela fait moins de rentrées financières par logement louer.

Dans l'état actuel des choses, c'est un fait que la SLSP ne peut pas compter uniquement sur ces revenus pour subsister, surtout quand la rénovation et la construction continue constituent en réalité un coût supplémentaire, un poids à ajouter, pour elle, les années suivantes. C'est un vrai problème puisque l'objet social de la SLSP est quand même de loger ceux qui en ont besoin et de continuer à investir dans des logements. On a une situation où tenter de remplir son objectif de loger les gens la met en difficulté.

Monsieur le Ministre, vous savez bien que cette situation est symptomatique d'un problème structurel du financement de la construction de logements sociaux. On a déjà pu en parler et l'on est en désaccord sur la manière de gérer les investissements au niveau du Gouvernement. Pour nous, c'est clair qu'il faut des investissements plus massifs, orientés vers le long terme.

J'aimerais avoir ici votre avis sur les modes de financement possibles. Aujourd'hui, cela fonctionne par appels à projets qui sont financés partiellement et dans tous les secteurs. Tout le monde en a marre de ce système. Pourquoi ne pas remplacer ce système par un réel droit de tirage au financement complet ? Êtes-vous favorable à cette idée ? Dans la négative, pourquoi ?

Dans l'affirmative, quels sont les freins à avoir un droit de tirage pour les SLSP ?

Enfin, à court terme, avez-vous une solution spécifique, une aide que vous comptez apporter à la Sambrienne par rapport à sa situation vraiment problématique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, vous évoquez la question du financement du logement public et la situation de la Sambrienne, qui dispose, de mémoire, de 10 % du parc public wallon est évidemment un sujet de préoccupation.

Le Gouvernement a mis en œuvre diverses mesures pour soutenir l'activité du secteur tout en tentant de maintenir la pérennité financière. Il s'agit de la relance des investissements en matière de création et de rénovation du parc de logements publics ainsi que de la remise dans le circuit locatif de logements structurellement inoccupés. Si l'on remet ces logements dans le circuit locatif, il y a évidemment des loyers qui rentrent. Ce sont des efforts considérables que le Gouvernement a consentis au cours des dernières années parce que conscient que la subsidiation du secteur est indispensable pour garantir sa survie.

Parallèlement, les montants de subventionnement en création et en rénovation de logements ont été rehaussés. On a augmenté les parts d'intervention en subsides sur les projets de création directe. Lorsque la société de logement le fait de manière à les mettre en adéquation avec la réalité du secteur et les différents défis, y compris financiers. On a augmenté la part de subsides à la fois dans les programmes classiques et dans les programmes exceptionnels, pour qu'il y ait des marges importantes qui soient prises par l'autorité subsidiaire.

Nous avons ensuite revu le mécanisme du loyer d'équilibre et la mise en œuvre de l'article 94, paragraphe 3, qui renvoie à des dispositifs qui, au-delà de leur objectif de mixité sociale, permettent aux sociétés de logement d'équilibrer leurs charges d'entretien et du parc avec des rentrées locatives. On permet plus de souplesse.

La question d'un refinancement global que vous évoquez est un sujet très complexe, notamment sous l'angle de l'allocation optimale des ressources. Si le droit de tirage est sans nul doute un mécanisme approprié pour la rénovation du parc existant, compte tenu de l'ampleur des besoins sur l'ensemble du territoire, l'appel à projets en création de logements permet aussi une plus grande efficacité pour sélectionner les initiatives les plus pertinentes ou prioritaires en fonction des besoins locaux et des objectifs régionaux.

Un autre aspect qui me tient à cœur est la capacité d'innovation du secteur. Les appels à projets peuvent soutenir efficacement l'émergence de nouvelles approches, comme le démontre le nouveau programme de logements à haute performance énergétique, environnementale ou encore le programme de création ciblée de logements à destination des étudiants. On n'aurait pas pu le faire en droit de tirage.

Bref, la réflexion que vous mettez sur la table a du sens, à savoir : comment on finance le secteur, comment on fait en sorte de faire émerger plus de logements publics, que ce soit un droit de tirage généralisé ou maintient-on pour partie des appels à projets ? Convenons que c'est quand même quelque chose qui mérite une étude sérieuse, vu l'impact. Je vais être franc avec vous, nous sommes à moins d'un an des élections, cela ne me paraît pas être un chantier qui soit menable d'ici la fin de la législature. Ce sont plutôt des réflexions qui doivent se mener dans un futur accord de gouvernement pour déterminer comment atteindre cet objectif sociétal.

C'est une mandature où l'on a, et ce n'est pas terminé, fait beaucoup d'efforts, mis beaucoup de deniers sur la table pour faire en sorte d'amener plus de logements à loyers abordables. On se différencie peut-être un peu sur le type de public que l'on souhaite aider, car j'ai une vue plus large. Néanmoins, je crois que l'on ne peut pas dire qu'on n'a pas fait d'efforts lors de cette mandature. Tout est-il parfait ? Non. Doit-on remettre l'outil sur le métier et envisager, lors de la prochaine mandature, la façon dont les choses s'articulent avec, sans doute, une réforme du secteur ? Je pense que oui, mais j'ai l'honnêteté de vous dire que ce n'est pas un chantier que l'on peut aborder à moins d'un an des élections.

Toutefois, j'ai récemment approuvé la réalisation d'une étude qui sera menée par le Centre d'études en habitat durable qui avait pour objet d'analyser les différentes pistes pour redéployer les activités des SLSP. Les résultats de cette étude pourront sans doute, comme je l'ai exprimé, nourrir les futures réflexions.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

J'entends que la part de subventionnement a augmenté, mais visiblement cela a l'air de ne pas suffire, puisque les rénovations et les constructions sont toujours à un endettement supplémentaire pour les SLSP. Je crois que c'est vraiment cela qui les met en difficulté.

J'entends que le droit de tirage est approprié pour la rénovation, selon vous. C'est intéressant de vous entendre dire cela. Vous ajoutez que les appels à projets sont intéressants pour la création, pour avoir de nouvelles approches, pour de l'innovation. On peut

l'entendre, mais je pense que l'on pourrait avoir les deux : un droit de tirage et une partie d'appels à projets pour avoir des aspects innovants. L'un n'empêche pas l'autre.

J'entends qu'il y a une porte ouverte, que la réflexion est là. J'entends aussi qu'une étude est en cours et l'on est curieux d'avoir les résultats quand ils seront disponibles.

C'est clair, aussi bien dans votre esprit que dans le nôtre, que la situation ne peut pas continuer comme cela. Comptez sur moi pour revenir sur le sujet avec des propositions.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS
DANS LES GÎTES TOURISTIQUES »**

**QUESTION ORALE DE M. LOMBA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PLATEFORME D'ACCUEIL DES
UKRAINIENS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Bellot, sur « l'accueil des réfugiés ukrainiens dans les gîtes touristiques » ;
- M. Lomba, sur « la plateforme d'accueil des Ukrainiens ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens, des propriétaires de gîtes touristiques de la Province de Namur ont été contactés par les services du gouverneur afin de répondre à une demande d'hébergements. Par définition, ce type de logement est créé pour accueillir pendant un séjour limité dans le temps les personnes qui l'occupent. Il s'agit essentiellement d'un motif relatif aux loisirs, aux vacances. En ce qui concerne la mise à disposition en faveur de réfugiés ukrainiens, il s'agirait d'une durée de plusieurs mois. Se pose la question de la domiciliation de ces personnes pendant cette période, sachant que, par définition, un gîte touristique n'est pas un immeuble dans lequel un ménage est censé résider à long terme.

En outre, les pouvoirs locaux n'ont pas reçu d'instructions relatives à la domiciliation au sein des gîtes pour les réfugiés ukrainiens.

Êtes-vous informé de la problématique de domiciliation dans les gîtes touristiques ? Existe-t-il des instructions particulières édictées par le Gouvernement

wallon à ce sujet pour permettre une domiciliation de réfugiés ukrainiens dans un logement à vocation touristique ? C'est peut-être à cheval entre vos compétences et celles de Mme De Bue.

Puisque les réfugiés bénéficient d'allocations sociales, ils rentrent dans les critères permettant d'obtenir une adresse de référence au CPAS de la commune concernée. Confirmez-vous cela ? Toutefois, une adresse de référence ne permet pas de savoir où sont hébergés les réfugiés. En pratique, quelles sont vos recommandations pour permettre à une zone de police ou à une administration communale de savoir qui est hébergé dans un gîte de son territoire ?

Comptez-vous informer les pouvoirs locaux quant à la marche à suivre sur la situation particulière des gîtes touristiques et, si oui, de quelle manière ?

Avez-vous eu une concertation avec la ministre De Bue puisqu'il y a un décret qui encadre les gîtes touristiques pour éviter de perdre la reconnaissance de gîtes à l'issue ou pendant l'occupation par des réfugiés ?

Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, la cellule de coordination mise en place en mars 2022, composée de membres du Service public de Wallonie et des services publics régionaux, coordonne les actions nécessaires pour assurer l'accueil des réfugiés dans tous les domaines de compétences régionales.

L'un des principaux défis est la recherche de solutions d'hébergement rapides. Avec la diminution de l'offre chez les particuliers et la prolongation du statut de protection temporaire pour les personnes ukrainiennes jusqu'en mars 2024, la société Profirst a été mandatée par la Région pour gérer l'ouverture de nouvelles places dans les communes wallonnes.

La gestion des places d'hébergement conventionné est facilitée par la plateforme informatique TempHoWal, qui permet aux coordinateurs locaux de consulter les offres d'hébergement, de rechercher des solutions adaptées aux besoins des réfugiés et de demander l'attribution des places sélectionnées.

Quels sont les résultats obtenus jusqu'à présent par la cellule de coordination dans l'accueil des réfugiés ukrainiens en Wallonie depuis sa création ?

Quelles sont les mesures prises pour faire face à la diminution de l'offre d'hébergement chez les particuliers et garantir des solutions d'hébergement adéquates pour les réfugiés ukrainiens jusqu'en mars 2024 ?

Comment évaluez-vous l'efficacité de la plateforme TempHoWal ? Quelles sont les améliorations envisagées pour optimiser son utilisation ?

Quel est le rôle des gouverneurs – on vient de parler de celui de Namur – dans la recherche et l'identification des infrastructures pouvant être mises à disposition pour l'accueil des réfugiés ukrainiens ? Quelles sont les procédures en place pour garantir la faisabilité des projets et la négociation des conventions de mise à disposition ?

Quels sont les résultats ou les mesures envisagées à la suite de la réunion récente avec les CPAS et les différents acteurs, tenue sous l'égide de la Fédération des CPAS, visant à améliorer la communication concernant les mesures liées aux Ukrainiens ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, s'agissant de questions groupées, je me permettrai de répondre dans un même corps.

Sur la question relative aux gîtes touristiques de M. Bellot, il est à noter que, parmi les 32 hébergements qui, fin juin, étaient conventionnés pour l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire en Wallonie figurent deux gîtes, mais aussi dix infrastructures hôtelières.

Concernant l'inscription des bénéficiaires de la protection temporaire dans les registres de la population et leur domiciliation, le Service public fédéral Intérieur a émis plusieurs circulaires à l'attention des communes. Il en ressort que les bénéficiaires de la protection temporaire doivent être inscrits au registre des étrangers de la commune où ils disposent d'une résidence principale effective dans un logement privé ou public, après enquête de résidence positive, selon les règles générales relatives à l'inscription dans les registres de la population. Ces règles générales s'appliquent pour la domiciliation des bénéficiaires de la protection temporaire dans différents types de logement, comme c'est le cas classiquement.

La commune est donc tenue de procéder à l'inscription – éventuellement à titre provisoire – d'une personne présente sur son territoire dans ses registres de la population dès lors que la résidence principale effective a été dûment constatée par l'autorité locale.

Pour le SPF Intérieur, cela signifie concrètement que l'inscription doit toujours être effectuée là où le bénéficiaire de la protection temporaire a établi sa résidence principale effective, quel que soit le type de logement ; c'est d'ailleurs la législation. La détermination de la résidence principale se fonde sur

une situation de fait, s'agissant du centre de la vie privée, familiale ou sociale.

S'il s'agit d'un logement dont l'occupation permanente n'est pas autorisée pour des motifs de sécurité, de salubrité, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, la personne doit y être inscrite à titre provisoire ; c'est une possibilité qu'offre la législation, même si elle est maintenant temporaire, de mémoire.

La circulaire du SPF Intérieur du 30 novembre 2022 rappelle également que « dans certains cas et uniquement pour les situations temporaires de très courte durée, dans certains logements de transit et d'urgence, la commune et le CPAS peuvent s'accorder pour octroyer, si nécessaire, une adresse de référence au CPAS au ressortissant ukrainien. Dès que le ressortissant ukrainien est transféré ensuite dans un logement ou une structure collective où il résidera de manière effective, principale et fixe, la commune doit régulariser ses registres de la population et procéder à l'inscription, au besoin, à titre provisoire, par la suite ».

Si résider dans un gîte ou un hôtel a, en principe, un caractère provisoire et une vocation touristique pour des périodes occasionnelles et limitées dans le temps, il ressort des principes généraux précédemment évoqués que l'inscription, même si elle est provisoire, dans un gîte ou un hôtel est requise si la personne y a établi sa résidence effective et permanente – centre de la vie privée, familiale et sociale –, pour autant que la situation présente un caractère de durée – par exemple, une occupation de plusieurs mois ou à la demande des intéressés pour inscription – et pour autant qu'il n'y ait pas de résidence principale ailleurs en Belgique.

En cas de refus d'inscription de la commune, cette dernière doit notifier le refus à la personne concernée. Si un recours est introduit auprès du SPF Intérieur, celui-ci rappelle alors à la commune la législation en vigueur et la jurisprudence y afférente.

La Cellule de coordination de l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire n'a pas manqué de communiquer sur cette question de domiciliation auprès des gouverneurs, lesquels ont notamment pour mission, dans le cadre de la stratégie d'accueil des personnes déplacées en provenance d'Ukraine, d'animer et de coordonner l'information à destination et au départ des pouvoirs locaux. Les pouvoirs locaux ont également été informés des circulaires du SPF Intérieur par l'intermédiaire de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Monsieur Lomba, je préciserai que, depuis juillet 2022, des hébergements conventionnés de capacité variable ont ouvert progressivement leurs portes sur l'ensemble du territoire wallon, permettant aux personnes déplacées par la guerre en Ukraine de trouver une solution de relogement et soulageant ainsi leur famille d'accueil. Au total, 41 hébergements

conventionnés ont pu voir le jour, soit plus de 250 000 nuitées.

En date du 6 juillet, la Région wallonne dispose de 31 hébergements conventionnés, dont 29 sont ouverts. Le nombre de places dans ces 29 hébergements conventionnés est de 1 228 et se répartit comme suit :

- 198 en province du Brabant wallon ;
- 317 en province de Hainaut ;
- 280 en province de Liège ;
- 362 en province de Luxembourg ;
- 71 en province de Namur.

La plupart des places dans les hébergements ouverts sont occupées ou réservées. Au 30 juin 2023, le taux d'occupation facial du nombre de places conventionnées des hébergements est de 71 %. Ce taux s'explique par le fait qu'il faut trouver le profil adéquat et que l'on ne peut pas proposer un logement d'une chambre à une famille, comme cela se fait dans les logements de transit.

D'autres hébergements conventionnés ouvriront prochainement leurs portes afin de continuer à répondre à la demande d'accueil, et ce, jusque mars 2024, date actuelle de la fin de la protection temporaire qui a été renouvelée d'une année.

Les gouverneurs de province poursuivent activement leurs recherches de nouveaux hébergements. Depuis le début de cette crise, ceux-ci ont été missionnés par notre Gouvernement afin :

- d'animer et de coordonner l'information à destination et au départ des pouvoirs locaux, que ces derniers soient organisés par bassin de vie ou sous une autre forme ;
- de réaliser un screening des hébergements collectifs préidentifiés ;
- de négocier et de contractualiser, au nom du Gouvernement, la mise à disposition des hébergements collectifs ;
- de préparer une stratégie de gestion de crise de type worst case scenario ;
- de s'assurer d'une répartition équitable de l'effort d'accueil entre communes et de veiller à informer le Gouvernement wallon en cas de surcharge de sa propre province.

En cas d'absence de solution au niveau communal ou supracommunal, le gouverneur se charge de l'orientation des personnes au sein de sa propre province. Si sa province est en surcharge, les gouverneurs s'entendent sur la réponse à apporter en coordination avec la cellule régionale.

Afin de les aider dans leurs missions, des outils et services ont été mis à leur disposition :

- un cadastre reprenant les pistes d'hébergements mobilisables ;
- des processus à haut niveau ;
- des modèles de convention ;

- un calculateur permettant une évaluation des coûts ;
- l'organisation de visites préalables dans les hébergements ;
- l'organisation des états des lieux ;
- la gestion des assurances ;
- une aide juridique ;
- une aide à la négociation ;
- des échanges réguliers avec la cellule de coordination, mon cabinet et le prestataire d'encadrement, leur permettant de disposer en permanence des informations nécessaires pour mener à bien leurs missions ;
- TempHoWal, la plateforme de gestion de l'occupation dans les hébergements conventionnés.

Concernant l'efficacité et l'accessibilité de TempHoWal, tous les coordinateurs locaux des communes et CPAS qui le souhaitent peuvent avoir accès à cette plateforme de réservation.

Celle-ci est en évolution constante en fonction des retours des utilisateurs. La plupart la trouvent très intuitive et facile d'usage. Des séances de formations, un guide d'utilisateur et une FAQ ont été réalisées. Si nécessaire, l'utilisateur peut joindre le *helpdesk* par téléphone ou par e-mail. Les demandes sont traitées très rapidement et les coordonnées des hébergements sont disponibles sur le site en cas de demande urgente.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil, le Gouvernement wallon a également adopté une mesure qui vise le déploiement de logements modulaires d'une, de deux ou de trois chambres – c'est-à-dire de deux à six personnes – à mettre à disposition prioritairement pour l'accueil des bénéficiaires de la protection temporaire via l'accord-cadre mis en place par la SWL.

Une aide de 12,455 millions d'euros est octroyée à cet effet aux CPAS et à la SWL. Initialement, 30 communes se sont portées candidates pour bénéficier de ce subsidé. Actuellement, 17 communes en bénéficient. Cela représente un total de 41 logements modulaires à installer, soit un équivalent d'environ 200 places. Le marché a été attribué le 18 avril 2023 à plusieurs prestataires. Il est dès à présent accessible aux communes lauréates du subsidé, mais également à toutes les communes de Wallonie qui souhaiteraient l'activer et payer elles-mêmes les logements.

Le 5 juin dernier, la Cellule de coordination ainsi que la société Profirst, le prestataire d'encadrement des hébergements conventionnés, ont été invitées à participer à une séance d'information organisée par la Fédération des CPAS au sujet du relogement des bénéficiaires de la protection temporaire.

Certains participants issus de communes et CPAS affirmaient manquer d'informations sur les hébergements conventionnés. Au niveau de la Cellule de

coordination, plusieurs communications vers l'ensemble des pouvoirs locaux ont pourtant été effectuées à l'attention des bourgmestres, directeurs généraux des communes et des CPAS, coordinateurs locaux pour l'accueil des réfugiés ukrainiens, et ce, en complément de la mission qui revient aux gouverneurs consistant à animer et coordonner l'information à destination et au départ des pouvoirs locaux dans le cadre du déploiement des hébergements conventionnés.

Lors de cette séance d'information, la Cellule de coordination a également rappelé les différents services et outils mis à la disposition des pouvoirs locaux par la Région ; le vade-mecum à destination des pouvoirs locaux disponible sur Wallonie.be, l'adresse générique ukraine.info@spw.wallonie.be. Enfin, la Cellule n'a pas manqué de rappeler aux gouverneurs de veiller à informer les autorités locales dès lors qu'une infrastructure est conventionnée pour l'accueil de bénéficiaires de la protection temporaire, afin que les synergies entre les différents acteurs et services concernés puissent rapidement se mettre en place, par exemple pour le suivi administratif et social des résidents.

Voilà une réponse parfaitement complète, je l'espère.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci. J'ai bien acté la nécessité – c'est une obligation légale – de procéder à la domiciliation, même provisoire, là où les personnes sont domiciliées. Reste le problème – vous me direz « ce n'est pas chez moi, c'est chez la ministre De Bue » – de la reconnaissance, en qualité de gîte, du maintien de la reconnaissance durant toute cette période, sachant que l'on peut dire que le gîte est occupé. Je trouve c'est une une des réponses possibles pour l'accueil des Ukrainiens – et d'autres d'ailleurs – de se retourner vers les gîtes qui sont libres.

Il ne faudrait toutefois pas que, à l'issue de cette occupation avec domiciliation, le gîte perde définitivement son statut de gîte et doive réintroduire une demande d'autorisation. Sur cet aspect-là, vous n'avez pas répondu. Avez-vous eu l'occasion de concerter avec la ministre De Bue ou pas ?

Si ce n'est pas le cas, je me retournerai vers elle pour lui demander qu'elle veuille bien confirmer que son administration, par rapport à ces situations-là, peut neutraliser leur approche de dire « on a domicilié, donc on perd le statut de gîte ». Il faudrait pouvoir avoir une période entre parenthèses permettant de conserver le statut du gîte à l'issue de cette occupation, de cette domiciliation.

Pour le reste, je pense que le Gouvernement wallon et vos départements, à votre initiative, ont pris beaucoup de mesures pour faire face à cet afflux de personnes qui fait suite à la guerre. Dans ma région, j'observe

d'ailleurs qu'il y a un retour assez important des familles vers l'Ukraine, quitte à ne plus aller se domicilier dans l'Est, mais à d'autres endroits.

Toutefois, ils ont aussi le mal du pays et ont envie de reprendre contact avec la réalité, là où les choses se passent plus ou moins en paix pour l'instant. On aspire bien entendu pour tous ces gens qui sont en souffrance, de pouvoir retrouver rapidement à la fois leur famille et leurs proches. C'est un peu ce que nous vivons au travers des témoignages que je reçois de personnes qui sont hébergées dans ma région.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je voudrais encore, à travers vous, saluer le travail du Gouvernement, mais aussi le travail de l'administration dans la gestion de cette crise. Les chiffres parlent évidemment d'eux-mêmes. Je ne vais pas y revenir. Je voudrais en tout cas souligner l'intérêt, en général, de l'expérience acquise dans la gestion de logements d'urgence à travers cette crise, mais qui pourrait être appliquée par ailleurs, et en particulier la plateforme TempHoWal qui pourrait servir de source d'inspiration pour partager mieux l'information des logements disponibles en général sur notre territoire wallon et pour répondre à une demande croissante de besoins de logements, notamment pour des publics plus précaires, sans doute.

Je voudrais souligner aussi tout l'intérêt d'examiner un peu la coordination qui a été faite entre les différents niveaux de pouvoir. Je trouve que c'est vraiment intéressant de voir comment la province, et en particulier les gouverneurs ont été appelés à la cause. Il faut se servir de toute cette expérience. Au-delà du fait que l'on ait jusqu'en mars 2024 – et rien ne permet de savoir aujourd'hui si cela devra être poursuivi ou non –, il faut que toute cette expérience acquise serve d'inspiration pour l'avenir, pour les problèmes plus classiques de logement dans notre Région.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PRIME OCTROYÉE À LA DIRECTRICE DE
L'INTERCOMMUNALE DE GESTION
IMMOBILIÈRE DE LIÈGE (IGIL) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la prime octroyée à la directrice de l'Intercommunale de gestion immobilière de Liège (IGIL) ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, lors du conseil d'administration du 27 juin de l'IGIL, l'Intercommunale de gestion immobilière liégeoise, qui

gère principalement le Palais des congrès de Liège, une prime a été octroyée à la directrice. Octroyer une prime à la direction d'une intercommunale peut déjà faire débat sur le principe, même si la pratique est autorisée par le Code de la démocratie locale, mais la méthode utilisée dans ce cas-ci ne semble pas être du tout un gage de bonne gouvernance. Alors qu'un bonus récurrent annuel avait été proposé et déjà refusé au comité de rémunération, l'octroi de cette prime ponctuelle a cette fois été proposé en fin de conseil d'administration dans la section « divers », prenant de court les administrateurs présents, le point n'ayant pas été annoncé à l'ordre du jour.

La structure est en perte de 900 000 euros et aucun événement n'a eu lieu depuis 3 ans, conséquence du covid, des inondations et des travaux nécessaires. Aucun objectif spécifique n'avait été fixé au préalable qui aurait pu justifier l'octroi d'une telle prime. Cette décision votée par l'ensemble des administrateurs présents, à l'exception de la représentante Ecolo, n'est pas tolérable et rappelle de mauvais souvenirs de gestion d'intercommunales liégeoises, même si la portée de la décision est ici limitée sur le plan financier notamment.

Avez-vous été mis au courant de cet événement et avez-vous donné instruction à votre administration de l'instruire ? Quelle est votre analyse ? Me confirmez-vous qu'une telle décision n'a pas sa place comme point « divers » d'un conseil d'administration ?

Même s'il s'agit d'un bonus *one-shot*, ce type de proposition ne devrait-elle pas passer par le comité de rémunération ? Avez-vous utilisé votre pouvoir de tutelle pour annuler cette décision ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance comme vous, dans la presse, de cette décision. Vous en évoquez le contexte et le fond qui ne seraient, à votre estime, pas appropriés. Ceci étant, vous savez qu'à brûle-pourpoint, à l'aune d'une question, je ne vais pas, sous peine de préjuger, donner une opinion définitive. La question est de savoir si la délibération dont vous faites état, qui a été prise par l'IGIL le 27 juin, m'a été transmise. La réponse est non. Il n'y a aucune obligation de transmission dans le cadre de la tutelle générale d'annulation ni dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale. En résumé : je n'ai pas la délibération dont vous faites écho.

Vous évoquez que cela a été pris en point divers. Compte tenu des possibilités que j'ai avec le Code de la démocratie locale, vu la situation, j'ai mandaté mon administration de se faire délivrer ladite délibération pour réaliser une instruction relative aux aspects de

légalité que vous évoquez et relative à la vérification de la confirmation de l'intérêt général.

Je pense que l'on reparlera sans doute de ce dossier, à tout le moins de cette décision.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour le suivi accordé à ce dossier. On reviendra quand l'instruction aura pu avoir lieu.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DEMANDE ADRESSÉE À FEBELFIN PAR
M. LE MINISTRE CONCERNANT LA
LOCALISATION DES DISTRIBUTEURS DE
BILLETS EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DEMANDE DES HABITANTS DE BOMAL
POUR LE RETOUR D'UN DISTRIBUTEUR DE
BILLETS »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA TAXATION DES AGENCES BANCAIRES
DANS LE CADRE DE LA CIRCULAIRE
BUDGÉTAIRE »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SUIVI DU DOSSIER DE LA RARÉFACTION
DES DISTRIBUTEURS DE BILLETS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- Mme Galant, sur « la demande adressée à Febelfin par M. le Ministre concernant la localisation des distributeurs de billets en Wallonie » ;
- M. Beugnies, sur « la demande des habitants de Bomal pour le retour d'un distributeur de billets » ;
- M. Dispa, sur « la taxation des agences bancaires dans le cadre de la circulaire budgétaire » ;
- M. Hazée, sur « le suivi du dossier de la raréfaction des distributeurs de billets ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, il sera intéressant de réentendre BATOPIN en septembre. La problématique des distributeurs de billets continue de

faire parler d'elle. Récemment, vous évoquiez avoir adressé un courrier à Febelfin et à la Banque nationale pour obtenir plus d'informations sur la localisation des implantations. Avez-vous finalement obtenu les informations que vous réclamiez ?

Je sais que ce n'est pas de votre compétence, mais avez-vous pu travailler sur un plan de répartition idéale des distributeurs de billets en Wallonie afin d'orienter le secteur ? Quels récents contacts avez-vous pris avec le secteur et le ministre fédéral compétent afin d'avancer rapidement dans ce dossier ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, cela fait maintenant plusieurs mois que l'on vous alerte sur le manque cruel de distributeurs de billets en Wallonie. On vous interpelle à nouveau, car, comme vous le savez, le projet BATOPIN est loin de faire l'unanimité au sein de la population. Il suffit de voir le nombre de plaintes déposées par les consommateurs sur les deux dernières années. La situation se dégrade rapidement et de manière inquiétante.

Ce que nous disions il y a quelques mois est en train de se produire. J'en veux pour preuve les fermetures à la pelle des agences ING à Esneux, Micheroux, Oupeye, Liège ; autant d'endroits où ING ferme ses portes, et tant pis pour les clients qui doivent parcourir une distance plus importante pour se rendre dans leur banque.

À Mons, d'autres problèmes sont apparus. Plusieurs clients d'ING ont vu leur carte bloquée, avalée, après avoir tenté de retirer de l'argent et finalement avoir appris que le distributeur n'était plus en fonction. Admettez que ce n'est pas simple à gérer quand on doit faire des achats sans cash. Tout cela participe à la colère de la population.

À Bomal, la population en a assez, car le dernier distributeur encore actif dans la commune a été supprimé en raison d'une fusion de la banque AXA de Bomal et Barvaux-sur-Ourthe. Les Bomalois se sont mobilisés pour le retour d'un distributeur d'argent liquide. Une pétition circule actuellement à Durbuy et sur les réseaux sociaux. Plus de 180 personnes ont déjà signé cette pétition qui invite les autorités compétentes, les institutions compétentes et tous les acteurs concernés à étudier sérieusement la possibilité d'installer un distributeur de billets à Bomal.

Monsieur le Ministre, Bomal aujourd'hui, Rixensart hier, la poursuite en avant des banques se poursuit avec un nombre impressionnant de fermetures d'agences. Pourquoi ne pas interpeller le Gouvernement fédéral pour demander une révision de l'accord avec le secteur bancaire ? Pourquoi ne pas vous positionner clairement contre les projets de suppression de distributeurs de billets ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je me réjouis de la décision prise par cette commission de réentendre le consortium BATOPIN afin de pouvoir mieux mesurer les impacts du redéploiement des distributeurs de billets. Dans ce contexte, je voudrais vous interroger sur les moyens d'action de la Wallonie et des communes via la taxation des agences bancaires.

On sait que chaque année la Région publie une circulaire budgétaire qui fixe toute une série de nomenclatures pour les taxes communales, dont notamment les taxes sur les agences bancaires.

Le texte actuel de la circulaire prévoit un taux maximum recommandé de 500 euros par poste de réception. Par poste de réception, il faut entendre tout endroit où un préposé de l'agence peut accomplir n'importe quelle opération bancaire au profit d'un client. La circulaire, dans sa version actuelle, indique que l'agence bancaire ne pourra être taxée par référence au nombre des distributeurs automatiques de billets et autres guichets automatisés dont ses clients peuvent faire usage. Dans le cadre du débat autour des agences bancaires, plusieurs communes s'interrogent quant aux taxes locales à l'égard des banques. Il est admis par tous que les banques doivent contribuer à l'effort collectif, mais le mode actuel de taxation tel qu'autorisé par la circulaire budgétaire wallonne n'est pas sans effet pervers. Il semble à certains égards dépassé, voire antisocial et contre-productif. En taxant les agences bancaires aux postes de réception, le système actuel contribue à induire des conséquences néfastes et des effets pervers tels que, par exemple, la fermeture des petites agences, le manque de développement de l'emploi local, la lutte insuffisante contre la fracture numérique et l'accès limité aux conseillers bancaires.

Dans le contexte d'une diminution des services bancaires et d'une raréfaction des distributeurs de billets, certains mandataires communaux estiment donc nécessaire de revoir la fiscalité sur les banques. Des idées nouvelles émergent çà et là, comme le remplacement de la taxe actuelle par une taxe qui serait inversement proportionnelle aux heures d'ouverture de l'agence au grand public.

Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas qu'il serait urgent de revoir la taxation sur les banques dans le cadre de votre circulaire budgétaire ? Ne devriez-vous pas proposer des solutions innovantes en matière de fiscalité via la circulaire budgétaire ? N'est-il pas temps d'utiliser vos leviers pour faciliter l'émergence d'une piste de solution en la matière ?

Lors de ma dernière question d'actualité en séance plénière, vous m'avez répondu que vous réfléchissiez à une initiative à prendre via la circulaire budgétaire. Je me permets donc de vous interroger plus précisément.

Comment, via une adaptation de la circulaire budgétaire, comptez-vous corriger les effets pervers de la taxation actuelle et mettre en place un système plus incitatif qui permettrait de renforcer et de conforter les services bancaires et en particulier les distributeurs de billets au bénéfice de la population ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je reviens également sur ce dossier pour vous permettre de faire le point sur cette désertification bancaire, ainsi que le travail qui est mené pour freiner et revoir le dispositif de rationalisation prévu par le consortium BATOPIN. Chaque semaine, des automates ferment dans nos villes et dans nos villages. Ce n'est pas l'annonce ici ou là de l'installation d'un nouveau distributeur qui occulte le mouvement de fond ; un mouvement de rationalisation, un mouvement de suppression d'un certain nombre d'automates et donc une réduction de l'accès bancaire pour une partie significative de la population.

Il y a plusieurs semaines, le ministre fédéral de l'Économie a annoncé la conclusion d'un accord avec le secteur bancaire, avec la promesse, paraît-il, de 287 distributeurs supplémentaires. En même temps, il semble qu'il soit compliqué d'avoir connaissance de l'ensemble des détails de l'accord, rédigé – dit-on – en termes flous.

En ce qui concerne les objectifs à atteindre, c'est beaucoup moins par ailleurs que la situation actuelle. Vous avez été interrogé en séance plénière, mais je pensais utile de vous permettre d'avoir davantage de temps pour réaborder la problématique, dans le respect des compétences des uns et des autres.

En séance plénière en date du 28 juin 2023, vous n'aviez pas encore reçu l'accord conclu par le ministre fédéral de l'Économie, malgré votre demande par voie écrite formulée début mai. Depuis lors, cette demande a-t-elle été rencontrée ? Disposer de l'ensemble du protocole conclu entre le ministre fédéral et le secteur bancaire me semble tout à fait légitime afin que vous puissiez exercer votre rôle également en relais des villes et communes de Wallonie.

Toujours dans cette bonne compréhension de ce protocole, il me semble également nécessaire de demander des informations complémentaires sur la méthodologie utilisée par la BNB pour déterminer le nombre d'emplacements et distributeurs qu'elle estime souhaitable, ainsi que les objectifs en matière de taux de couverture par province en 2025. Je pense que l'échelle du territoire provincial permet de mieux appréhender la réelle répartition des distributeurs évoquée sur le territoire.

Enfin, le nombre d'emplacements et d'appareils par commune en 2025, avec l'enjeu spécifique, pour les

commerçants, de la fonction de dépôt. Avez-vous reçu ces informations ? Sinon, pouvez-vous les demander ?

Ensuite, je fais écho à ce que l'intervenant précédent, M. Dispa, a évoqué. Vous avez, en séance plénière, fin juin, annoncé votre intention d'agir à partir de la circulaire afin de permettre aux communes de discriminer positivement l'installation des distributeurs sur leur territoire. Pouvez-vous préciser les contours de ce qui est annoncé ?

Enfin, nous savons que le projet BATOPIN fait l'objet d'une enquête au niveau de l'Autorité belge de concurrence, puisqu'il y a là un consortium des quatre plus grandes banques du pays, et que cela pose des questions, au minimum, en termes de concurrence. Avez-vous à cet égard des informations quant à l'enquête en cours et quant à son calendrier ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Messieurs les Députés, pour la bonne compréhension relativement à l'accord, je me dois de souligner que nous disposons de l'accord, mais pas des localisations. Comme je l'avais évoqué en réponse aux questions écrites et orales, le texte de l'accord est public. Il est en effet disponible sur le site du SPF à l'adresse : economie.fgov.be/fr/themes/services-financiers/services-de-paiement/acces-aux-distributeurs.

Comme je l'ai déjà rappelé, ce texte contient l'ensemble des conditions d'accessibilité et de disponibilité concernant les distributeurs, selon les conditions y relatives contenues dans l'accord.

Par ailleurs, je vous confirme n'avoir pas reçu de réponse par rapport à mes questionnements de la part de Febelfin. Pour rappel, afin d'obtenir plus d'informations et de précisions concernant la localisation des implantations tant au niveau des communes que des localités, à savoir les « anciennes » communes, j'ai écrit le 5 mai dernier à Febelfin, avec copie à la BNB.

Le 15 mai, j'ai reçu un accusé de réception qui m'informait que ma demande était examinée et que je recevrais une réponse dans les meilleurs délais. Le 5 juin dernier, je recevais un nouveau courrier de Febelfin qui m'indiquait avoir consulté les parties concernées, mais qu'à ce stade il n'était pas en mesure de me fournir la répartition demandée, le secteur lui-même n'en ayant pas encore connaissance, le choix des emplacements n'étant pas encore finalisé. Febelfin m'indiquait toutefois que j'en serais informé dès que connus. Je vais donc, avec vos trois prix, relancer formellement ma demande.

Monsieur Dispa, je vous confirme par ailleurs que les questions évoquées sont celles que j'ai posées. À défaut de véritable réponse de la part de Febelfin, mon cabinet a pris des contacts avec la Banque nationale de Belgique. Je suis dans l'attente de retours à ce sujet. Quant à la méthodologie utilisée par la BNB, globalement, l'objectif semble être, sur base du taux de couverture en fonction des distances, différenciées en zone urbaine, intermédiaire et rural, d'atteindre un niveau équivalent à 2021, voire quelques améliorations apportées par le complément des emplacements supplémentaires. Sur cette base, j'aurais pu espérer que les localisations, même approximatives, auraient pu m'être transmises rapidement. Cela ne semble néanmoins pas le cas, d'autant que la Banque nationale de Belgique n'a pas considéré devoir transmettre d'éléments de réponse à mes questions, même si, il est vrai, elle n'était qu'en copie du courrier.

Quant à l'enquête au niveau de l'auditorat de l'Autorité belge de la concurrence sur le projet BATOPIN de guichets automatiques neutres porté par les quatre grandes banques du pays, celle-ci devrait se pencher sur l'incidence sur la distribution d'argent liquide, les services de dépôt et la concurrence entre opérateurs, et doit normalement vérifier s'il existe un accord concurrentiel. Je n'ai à ce jour aucun retour sur les avancées. Du reste, sachant que l'enquête dépend notamment de la coopération des entreprises concernées, j'ai l'impression que l'enquête risque de prendre un certain temps.

Quant à la possibilité de permettre aux communes de discriminer positivement l'installation de distributeurs sur leur territoire, la circulaire en préparation, qui a été transmise à l'Union des villes et communes pour avis, la proposera, même si ce ne sera pas une recette miracle, compte tenu de la politique bancaire, non seulement en nombre de distributeurs, mais aussi pour ce qui concerne les communes en matière d'agences.

Je ne peux vous en dire plus sur la circulaire, transmise à l'Union des villes et communes de Wallonie pour avis. Elle n'est pas encore passée au Gouvernement.

Je rappelle toutefois que, en matière de taxe, c'est la taxe régionale qui a le plus d'impact et qu'il y a différentes taxes communales sur les locaux qui hébergent les distributeurs.

Comme je l'ai exprimé, j'examine également d'autres possibilités pour permettre, le cas échéant, de faire participer le secteur.

Pour le surplus, je reste en contact avec le Fédéral.

Madame Galant, comme indiqué, la philosophie de l'accord concerne la disponibilité par rapport à une certaine distance. Il est question de kilomètres, et votre question est donc complexe. Votre idéal sera peut-être

une distance de 1 kilomètre, pour votre voisin, ce sera peut-être 900 mètres et pour, un autre 3 kilomètres.

Cet idéal pourrait être également différent selon que le ménage est motorisé ou pas.

Quant au dossier, je rappelle qu'il a fait l'objet d'un accord entre le Fédéral et le secteur il y a quelques mois.

Je ne rappellerai pas les positions défendues par l'un des ministres fédéraux, mais cet accord, dans les faits, n'a pas été conclu uniquement avec un seul ministre puisque c'est l'ensemble du Gouvernement. En effet, pour rappel, représentaient le Gouvernement fédéral, le ministre de l'Économie et la secrétaire d'État à la Protection des consommateurs.

Monsieur Dispa, je suis en phase avec vous quand vous dites qu'il faut trouver une alternative innovante.

Je pense en effet que la fiscalité actuelle, tant régionale que communale, n'est probablement plus en phase avec les développements intervenus, puisqu'elle a été réalisée dans d'autres objectifs, dès lors que le lien physique est de plus en plus remplacé par le lien internet.

À ce propos, j'ai quelques idées. Toutefois, je dois tout d'abord les tester avec mes partenaires du Gouvernement. J'ai sollicité une réunion dans ce cadre.

Quant à la circulaire en préparation, j'ai répondu tout à l'heure qu'elle est

quelque peu amendée, rencontre les craintes exprimées et n'est pas encore passée au Gouvernement.

Monsieur Beugnies, comme vous, je pense qu'il fut un temps où le public pouvait compter sur des banques publiques. Je ne vais pas refaire l'historique, mais, aujourd'hui, ce n'est plus le cas puisque la privatisation est passée par là.

Comme je le répondais à Mme Galant, cet accord est également la résultante de positions quelque peu diverses au sein du Gouvernement fédéral. C'est donc un compromis qui a prévalu.

Convaincre qu'un autre compromis est à nouer est difficile, mais pas impossible. Cela passera probablement par les intérêts financiers des opérateurs, ce dont j'aurai l'occasion de discuter avec mes partenaires du Gouvernement à l'occasion de l'adoption de la circulaire budgétaire des pouvoirs locaux pour l'année 2024.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse.

Il s'agit d'un dossier compliqué et, à nouveau, les pouvoirs locaux et les communes rurales sont pénalisés par rapport à l'installation des distributeurs.

Je reprends toujours égoïstement l'exemple de ma commune qui n'a aucune réponse de BATOPIN. Nous sommes fort inquiets parce que nous les avons déjà mis en contact avec plusieurs propriétaires prêts à louer leur bâtiment le long d'une voirie principale et donc facile d'accès.

Ne devrait-on pas initier une carte d'implantation idéale en partenariat avec les pouvoirs locaux ? De toute façon, les pouvoirs locaux ont l'habitude qu'on leur remette toujours tout sur le dos. Pourquoi ne pas plus collaborer avec le secteur et les pouvoirs locaux ? Pourquoi ne pas profiter des discussions sur le SDT pour avoir plus de concertation ?

Je suis inquiète, en tant que bourgmestre et responsable d'une commune rurale, par rapport à l'accessibilité du cash pour le citoyen parce que je ne vois pas de réponse concrète arriver de la part de BATOPIN alors que le temps avance. On ne sait pas très bien vers où l'on va. J'espère que ce n'est pas un service de proximité en plus qui va disparaître.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Dans ce dossier, les banques se permettent tout contre l'avis de la population, et on laisse faire.

M. Lomba a parlé de compétences fédérales. Le ministre socialiste Pierre-Yves Dermagne aurait dû garantir un meilleur accès aux services bancaires. À la place, il a permis, via l'accord avec le secteur bancaire, l'aggravation de la situation.

J'entends que vous dites que ce n'est pas que lui, que c'est un compromis avec le Gouvernement.

À un moment donné, je crois qu'il faut arrêter d'avaler des couleuvres parce qu'ici nous voyons bien que l'argent prime sur les gens. Monsieur le Ministre, quand on se dit de gauche, on ne peut pas accepter cela.

Le Parti socialiste au pouvoir empêche-t-il la fermeture des agences bancaires et des distributeurs de billets ? La réponse est claire : non. Pour nous, c'est évident qu'il faut changer de cap. Il faut vraiment interpellier le Fédéral avec force, sinon vous serez le ministre qui a laissé faire, celui qui a permis la dégradation des services financiers à la population. Je peux vous dire que les gens ne vont pas l'oublier.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous n'avez pas

d'informations nouvelles en provenance de Febelfin ou de la Banque nationale concernant la localisation du distributeur de billets et le plan de déploiement qui résulte de l'accord conclu avec le Fédéral. Vous n'avez pas non plus d'informations sur l'enquête réalisée par l'Autorité de la concurrence. Quant aux communes, elles sont aussi dans l'expectative, n'ayant pas beaucoup de réponses ni d'informations du consortium BATOPIN. C'est précisément parce que nous n'avons pas de réponse à quelque niveau que ce soit que nous devons absolument réentendre BATOPIN. D'ailleurs, je me réjouis qu'à la rentrée on puisse les convoquer pour enfin prendre la mesure de cet accord, ainsi que comparer le plan de redéploiement qui est déjà potentiellement en train d'être mis en œuvre avec la cartographie élaborée par l'IWEPS, qui proposait des perspectives tout à fait intéressantes.

En ce qui concerne la possibilité de discriminer positivement l'installation de distributeurs dans les communes et ainsi de maintenir des services bancaires, je me réjouis que nous nous rejoignons sur le principe, puisque vous avez dit, Monsieur le Ministre, que vous étiez vous-même preneur d'une alternative innovante par rapport au système taxatoire actuel. Cependant, au-delà des principes, vous n'avez pas dit grand-chose quant à leur traduction concrète. J'ai cru comprendre que vous réfléchissez à agir sur le levier régional puisque vous avez parlé de réunion avec vos collègues du Gouvernement. Je pense que c'est le levier le plus important qui est dans les mains du ministre du Budget et des Finances, mais c'est sans doute un levier sur lequel il faut agir rapidement.

Quant au levier local et à la circulaire budgétaire, vous n'en avez pas dit grand-chose. Pour ce que j'en sais, je crains que les amendements que vous envisagez d'apporter à la circulaire budgétaire ne soient très largement insuffisants pour réellement apporter une solution innovante. Néanmoins, nous attendrons de lire le texte final avant de nous prononcer définitivement. Il me semble en tout cas que si nous sommes d'accord sur le principe de mettre en place une solution innovante et alternative, il faut que dans la traduction concrète de ce principe nous puissions vraiment avancer très concrètement, tant au niveau régional qu'au niveau local.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie le ministre pour les informations qu'il a pu apporter. Je pense que ce dossier mérite le temps qu'on lui consacre à cause de son caractère tout à fait insatisfaisant. La compétence est fédérale. Cependant, le fédéral et les institutions qui dépendent de lui ont un devoir de collaboration à l'égard de la Région lorsqu'elle est en demande d'information. J'entends que vous n'avez pas encore reçu les réponses de la part de Febelfin ou de la part de la Banque nationale. J'estime cette situation

problématique. Je vous invite à les relancer et vous n'avez pas attendu ma suggestion pour le faire.

Il est nécessaire que les annexes au protocole, les éléments relatifs à la méthodologie de la BNB quant à la carte des emplacements qu'elle a établis, les informations relatives aux objectifs territoriaux, que ce soit à l'échelle provinciale, que ce soit à l'échelle communale, soient portés à la connaissance de la Région puisqu'elle a le rôle de représentation de son territoire et de relais des villes et communes. Je pense que vous êtes soutenus par l'ensemble du Parlement dans cette quête d'information. Elle me paraît élémentaire.

Au-delà, j'ai bien noté vos éléments de réponse relatifs à la circulaire et à l'évolution de la fiscalité. C'est tout à fait compréhensible que vous souhaitiez d'abord en parler avec vos collègues au sein du Gouvernement. En même temps, nous serons aussi attentifs à l'avis que nous devez les communes rendre sur ce projet de circulaire. J'imagine qu'elle pourra faire des suggestions pour, le cas échéant, renforcer les éléments inédits qui sont suggérés.

Enfin, l'Autorité belge de la concurrence effectue son travail. Il ne nous appartient pas de la contrôler dans ce Parlement, d'autres pourront le faire, mais cela m'apparaît également être une perspective utile dans ce combat pour réguler le travail du secteur bancaire dans l'implantation territoriale des guichets.

Nous reviendrons sur ce dossier à la rentrée, en particulier avec l'audition du consortium BATOPIN. Ce n'est toutefois pas la seule échéance qui doit permettre d'avoir une information complète. J'espère que, d'ici là, d'autres éléments pourront vous parvenir par voie écrite.

**QUESTION ORALE DE M. SCHONBRODT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES BESOINS EN MOYENS ET EN
PERSONNEL FORMULÉS PAR LES
BOURGMESTRES DES VILLES SINISTRÉES DE
CATÉGORIE 1 SUITE AUX INONDATIONS DE
JUILLET 2021 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Schonbrodt à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les besoins en moyens et en personnel formulés par les bourgmestres des villes sinistrées de catégorie 1 suite aux inondations de juillet 2021 ».

La parole est à M. Schonbrodt pour poser sa question.

M. Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, en cette fin de semaine, cela fera deux ans qu'ont eu lieu les inondations de juillet 2021. Même si la formulation

est peut-être malheureuse, il est interpellant de voir que, deux ans après, les directions des différentes communes ont encore la tête sous l'eau.

Vous les avez reçus en Kern élargi le 28 juin dernier : les bourgmestres, pour faire face à l'après-inondations et à la reconstruction, ont une série de besoins, des besoins en moyens, en personnel ; bref de larges moyens pour pouvoir répondre aux besoins de la population.

Vous les avez vus, ils vous ont fait part de leurs besoins, ainsi qu'à certains de vos collègues. En ce qui vous concerne, ils ont mis en avant le besoin de personnel supplémentaire, notamment pour renforcer les départements de l'aménagement du territoire, des travaux, et cetera. On le sait, pour le moment, il y a des discussions, des études qui arrivent. Cela implique chaque fois que ces études volumineuses – par exemple, le schéma qui est arrivé du studio Viganò fait 299 pages, le plan de l'Université de Liège, 250 pages – doivent être étudiées en profondeur par les services pour comprendre comment l'appliquer au niveau de la commune. C'est une charge de travail colossale.

Pour répondre à leurs besoins, vous avez déjà mis en place certaines aides, notamment en mettant à disposition du personnel de la SPI. Cela m'interpellait déjà. Pourquoi via la SPI plutôt que de mettre du personnel supplémentaire à disposition des communes pour que celui-ci soit réellement sur le terrain ? C'est une question que se posait d'ailleurs le bourgmestre en séance publique à Verviers. Je voulais savoir pourquoi vous aviez fait ce choix.

Par ailleurs, le bourgmestre de Verviers vous a fait part des difficultés posées par les emprunts du Centre régional d'aide aux communes, le CRAC, via lequel vous proposez un soutien financier par des prêts aux communes. Ces prêts sont conditionnés à certaines mesures, dont le fait de limiter son personnel, de ne pas faire certains investissements. Le bourgmestre disait que, aujourd'hui, les conditions que vous avez mises en place avec le CRAC, avec le plan Oxygène, les limitaient, les empêchaient de travailler correctement dans l'après-inondations, dans la reconstruction. Allez-vous l'entendre ? Allez-vous assouplir les conditions de ces prêts CRAC pour permettre aux communes de travailler correctement ?

S'agissant d'une réunion du Kern élargi, nous n'avons pas eu l'occasion d'y participer ou d'entendre directement ce qu'il s'y est dit, mais un article de presse a relaté certains éléments et se concluait sur cette phrase : « Concrètement, les bourgmestres vont se revoir pour formaliser une note commune qu'ils remettront au ministre des Pouvoirs locaux ».

Quel est le timing que vous envisagez ? Comment comptez-vous agencer ces différentes rencontres et la résolution des problèmes qu'ils vous ont soumis ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je suppose que vous transmettez à votre collègue, M. Liradelfo, qui pose, au mot près, la réponse que je fournirai.

Pour ce qui concerne la rencontre qui a eu lieu avec les bourgmestres le 27 juin dernier, c'était une réunion avec l'ensemble des ministres concernés par la gestion postinondations. La rencontre a été constructive. Je saisis aussi l'occasion de remercier les différents bourgmestres et les équipes municipales au sens large pour la gestion d'un événement qui était catastrophique, mais pour lequel – j'en conviens avec vous – il reste du travail. Heureusement que les municipalistes sont là.

Vous l'avez évoqué vous-même, j'ai suggéré que l'on puisse prolonger une rencontre plus affinée. Les bourgmestres ont proposé de collecter toute une série de demandes.

Concernant le timing, je ne sais pas vous en dire plus. J'attends la collecte des données pour pouvoir la fixer, puisque si l'on demande quelque chose et que ce n'est pas opéré, je ne sais pas moi-même maîtriser ce timing. Je suppose toutefois que nous profiterons des congés pour pouvoir faire cela au plus tard à la rentrée, ou alors à la fin des congés. Depuis le début de la catastrophe, vous savez que le Gouvernement se tient au chevet des communes en restant en permanence à leur écoute, en ayant dédicacés des moyens rapidement et sous la forme de dotations exceptionnelles qui facilitent ainsi la liquidation et l'utilisation des fonds.

En marge de ces dotations, on a réalisé des formules relativement à la problématique du personnel. On a essayé d'aller dans tous les champs possibles. Il y a eu des agents détachés de la Province de Liège, principalement, qui ont participé à la remise en ordre de démarches administratives. Des communes non impactées ont également mis à disposition du personnel et des profils spécifiques de la Région ont été détachés sur les lieux : des profils du SPW MI, du SPW IAS et du Secrétariat général. Un appui provincial et régional destiné à identifier les profils nécessaires et à lancer les procédures de recrutement utiles a été mis sur pied, de même que des moyens dédiés pour opérer différents recrutements. Je pense que dans certains cas, on a même fait appel à des personnes fraîchement pensionnées, qui ont amené leur expertise dans diverses communes où il n'y a pas une solution univoque. Il y a des communes, surtout celles qui sont de taille moyenne et même de petite taille, qui ont un manque de personnel, pour lesquelles on a essayé de trouver des solutions à de multiples entrées pour pouvoir les aider.

En ce qui concerne la SPI et l'étonnement relativement aux moyens qui ont été attribués à cette dernière afin de soulager les communes, je rappelle tout

de même que c'est la SPI qui a en charge le dossier relatif aux berges. La SPI a du personnel à la fois administratif et technique. Elle sait donc encadrer les études, les marchés et l'assistance en maîtrise d'ouvrage. C'est même son métier. Je trouve assez utile d'avoir de l'assistance en maîtrise d'ouvrage lorsqu'on veut reconstruire. C'est donc un ensemble complet et cohérent qui constitue notre dispositif et qui a été mis en œuvre, pas un choix par rapport à un autre.

Cela étant, comme je le dis humblement, il reste beaucoup de choses à faire. Ainsi, à l'approche des deux ans des inondations, la réunion du 27 juin a permis de faire le point sur les dossiers et les mesures qui sont encore en chantier. C'était l'occasion également pour les bourgmestres d'exprimer plusieurs difficultés en lien avec mes compétences. Celles-ci sont normalement liées à la charge administrative et au manque de personnel pour y faire face, au respect des délais dans certains appels à projets dans le cadre d'appels à projets ou de subventions, ou encore au respect de la circulaire budgétaire.

Pour lancer le volet « Pouvoirs locaux », sans attendre la formalisation des demandes, mes équipes et celles du ministre-président se rencontrent en ce moment même afin d'identifier les réponses concrètes à apporter aux souhaits exprimés par les bourgmestres. Certaines d'entre elles sont soit déjà rendues possibles, soit en passe de l'être. Je pense notamment aux mesures de réforme de la fonction publique locale, qui visent à faciliter le recrutement, la mise à disposition de personnel et la mutualisation des ressources humaines.

En matière de logement, là aussi, le Gouvernement s'est montré particulièrement soutenant dès les premiers jours qui ont suivi les inondations. Je rappelle que 51 millions d'euros ont été immédiatement débloqués au profit des communes et CPAS pour leur permettre de reloger les sinistrés. La validité de cette aide vient d'être prolongée. On parlait de souplesse, elle vient d'être prolongée jusqu'au 30 juin 2024. Régulièrement, j'ai eu des appels de bourgmestres – et je me mets à leur place – pour lesquels on a facilité les choses par rapport aux dispositifs ; on a plutôt validé les dispositifs pour que les communes puissent conserver les deniers qui leur étaient affectés. Quand vous êtes face à une difficulté de cette nature-là, on ne peut pas tout imaginer ni répondre à tout. On a donc essayé d'être souples – en tout cas, c'est ce qui me revient.

Parallèlement à l'aide que j'ai évoquée, les sociétés de logements de service public sinistrées ont bénéficié d'une enveloppe globale, à ce stade, de 31 millions d'euros :

- 15 millions d'euros d'urgence pour le relogement des personnes sinistrées dont la validité a également été prolongée jusqu'au 30 juin ;
- 6 millions euros pour remettre en état locatif des logements inoccupés – 600 logements ont été rénovés via cette mesure – ;

- 10 millions d'euros sont octroyés dans le cadre du PRW 243 pour permettre aux SLSP de subventionner les logements privés achetés pour reloger les personnes – 48 logements concernés par cette mesure.

Le projet de la commune de Blegny a également bénéficié d'une enveloppe de 1,5 million d'euros pour créer 48 logements à l'ancienne caserne de Saive.

Pour l'avenir, un budget « logement » de 40 millions d'euros sera affecté si vous votez l'ajustement demain.

Ce budget est réparti de la sorte :

- 21 millions d'euros pour la reconstruction de logements publics en compensation des 93 logements de ce type devant être déconstruits ;
- 19 millions d'euros d'aide aux communes et CPAS de catégorie I pour leur permettre de compenser la perte de logements privatifs ; il y avait cette crainte des différentes communes par rapport au fait que la population quittait la commune. Elles souhaitent être aidées de cette manière. On les a équipées. Ces 19 millions d'euros serviront à acheter l'équipement du foncier, à créer du logement ou à la construction-rénovation-acquisition de logements d'utilité publique. Là aussi, on essaie de viser large.

En parlant de l'exemple de la Ville de Verviers, vous évoquiez les rapports avec le CRAC. Ce n'est pas neuf, j'entends cela depuis que je suis au Parlement. Je rappelle tout de même que le CRAC est une guidance budgétaire utile à certains moments, c'est une instance d'avis. Relativement à cela et au volet « investissements en suite des inondations » entre le CRAC et la Ville, si l'on peut être un élément facilitateur et s'il y a des besoins d'assouplissement que l'on estime légitimes – l'argent que l'on donne, c'est l'argent de tout le monde, il faut bien l'utiliser –, je peux le comprendre. En fonction des événements qu'une sous-région ou qu'une commune connaît, de la souplesse peut être indiquée. Le CRAC fait aussi sa mission. Notre rôle est d'être au chevet des communes, de comprendre leurs difficultés. Si l'on peut faciliter les choses, comme on l'a déjà fait par le passé, on continuera à le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – J'entends bien votre volonté de souplesse et je l'entends particulièrement sur le CRAC. J'attends donc avec impatience de voir ce que cela donnera parce que je pense que ce que vous appelez ici une guidance budgétaire est un cas très limitant et problématique ici, en l'occurrence.

Je ne doute pas de votre volonté de souplesse. Ce qui me questionne davantage, c'est la question de l'anticipation. Ici, vous me dites que vous attendez le rapport pour fixer un agenda et cela m'inquiète un peu parce que vous aimez à rappeler tous...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Non, j'ai dit que j'ai suggéré au bourgmestre, qui me présentait ses difficultés, dont la première était le manque de personnel et d'outils pour mener à bien les chantiers. C'est une partie de commune, convenons que la Ville de Liège n'en a pas besoin. C'est une première demande.

Il y a aussi les besoins d'investissements structurels par rapport aux enveloppes disponibles habituelles, par exemple au PIC. J'ai suggéré que l'on dresse la liste des demandes, mais on n'a pas attendu cela. J'ai dit dans le corps de ma réponse, si vous m'avez écouté, que nos cabinets – celui du ministre-président et le mien – travaillaient déjà à une série de réponses. On formalisera la rencontre lorsque l'on m'aura adressé l'ensemble des choses.

M. Schonbrodt (PTB). – J'entends bien, si vous me permettez de poursuivre, Monsieur le Président.

Ce que je voulais dire sur la question de l'anticipation, c'est que vous aimez à rappeler les montants qui ont été mis en place. Il est important de dire ce qui a été fait, je n'ai pas de souci avec cela, mais vous auriez pu rajouter, par exemple, les 86 millions d'euros de votre collègue, M. Borsus, pour l'acquisition de biens à détruire appartenant à des victimes des inondations. Il y a également les 430 millions d'euros de Mme Tellier pour les réaménagements des berges.

Il y a toutes les études qui arrivent, concernant les quartiers durables, le schéma multidisciplinaire et, bientôt, le plan hydraulique et hydrologique de la Vesdre. Tout cela représente une somme de travail concret sur le terrain. Les études, c'est environ 300 pages. Pour tous ces fonds, par exemple les 86 millions d'euros, la quasi-totalité doit être engagée. Les négociations avec les gens doivent avoir eu lieu avant la fin de l'année. La pression est importante.

Là où je parle d'anticipation, c'est que j'ai parfois l'impression que l'on met beaucoup de pression de différents ministres sur les communes, que certaines choses sont anticipées et que l'on se rend compte par la suite qu'il y a effectivement un besoin de personnel ou de moyens supplémentaires pour assumer ces missions.

J'aurais aimé avoir une date un peu plus précise. J'entends bien vos circonstances.

Je serai attentif à la suite sur ce point parce qu'il y a urgence.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE CRI D'ALARME DES CPAS FACE À LA FIN
DU TARIF SOCIAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le cri d'alarme des CPAS face à la fin du tarif social ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, je vais débiter mon intervention par un récit de vie qui est paru dans la presse récemment et je cite : « Avec le tarif social, nous avons pu nous chauffer cet hiver. Avec la fin du tarif social, le système va s'arrêter et je ne vois pas comment réduire davantage notre consommation. Donc, je vais le sentir passer. » Ces termes sont ceux d'une dame qui s'appelle Martine et qui nous explique son inquiétude face à la fin du tarif social. En effet, l'élargissement a pris fin le 1er juillet, en attendant une réforme du système mise en place au début de l'année prochaine.

Ce non-élargissement du tarif social ne sera pas sans conséquences et une nouvelle fois ce sont les publics les plus fragiles qui vont en payer le prix. D'ailleurs, les CPAS ainsi que le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ne disent pas le contraire et tirent aussi la sonnette d'alarme.

Pour un grand nombre de ménages déjà fragilisés, ce changement va créer pas mal d'incertitudes notamment sur le choix du futur fournisseur d'énergie. Plusieurs questions vont se poser naturellement comme le fait de savoir si leurs futurs contrats seront adaptés. Comment faire face, par exemple, à la facture de fin de compteur au tarif social ? Enfin, comment garantir que le contrat au tarif le plus bas a bien été proposé ?

Autant de questions qui méritent des réponses et un positionnement clair de votre part. Pourquoi ne vous êtes-vous pas battus pour conserver le système d'élargissement du tarif social jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau, en janvier prochain ?

Quelles aides sont prévues pour les CPAS qui vont faire face à de nombreuses personnes dans le besoin ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je sais que vous me sentez omniscient, mais je dois me laisser la marge de répondre dans ce qui est le corps de mes compétences et donc, ici, vous savez que ce ne sont pas directement mes compétences. En effet, le tarif social élargi est une décision du Gouvernement fédéral. Je ne me défausse pas de mes compétences. Je ne peux pas

être à deux endroits en même temps. Je suis au Gouvernement wallon et non, au Gouvernement fédéral.

D'autre part, je pense que mes collègues, Philippe Henry et Christie Morreale étaient probablement mieux à même d'apporter les éléments de réponses par rapport aux compétences. Je comprends l'objectif de la question est en définitive de se dire : « Quels sont les moyens qui sont affectés aux CPAS et donc, les interventions qui concernent les missions qui leur sont attribuées ? ». Vous le savez comme moi que le financement d'un CPAS est mixte. Cela vient du financement fédéral, du lot que la commune met et du Fonds de l'action sociale. À ce propos, je vous rappelle mes interventions au niveau du Comité de concertation puisque nous avons des revendications particulières par rapport aux surcharges que les communes subissent par cette décision.

Ce préalable étant posé, je peux vous apporter des éléments de réponses. Le tarif social élargi est une mesure sociale qui s'appliquait temporairement aux personnes qui bénéficiait du BIM qui a pris fin le 30 juin dernier, conformément à la décision du Gouvernement fédéral du 17 février 2023. Les conditions du tarif social destiné traditionnellement aux personnes ou aux familles en situation de précarité et de vulnérabilité restent inchangées. À la suite de la baisse des prix de l'énergie, le Gouvernement fédéral a décidé de mettre fin à cet élargissement du tarif social à dater du 1er juillet 2023, sans aucune incidence sur le statut BIM ou l'intervention majorée.

Je ne prends pas attitude sur la décision du Fédéral. Tout ce que j'essaie de rappeler c'est qu'avant, la crise énergétique, les gens qui étaient sous statut BIM n'avait pas ce statut social. Le Gouvernement fédéral estime que le contexte conjoncturel s'est amélioré et met fin au statut. Nous pouvons dire que c'est bien ou pas. Nous pouvons toujours faire plus.

Afin d'encadrer au mieux cette transition pour le consommateur concerné, le Gouvernement fédéral a prévu que, préalablement à cette fin de tarif social élargi, le fournisseur d'énergie actuel doit informer le client de ce changement tarifaire et lui proposer un contrat au tarif le moins cher qu'il puisse proposer à cette date. Comme pour l'ensemble des citoyens, en tant que client, il est toujours possible de comparer les offres et d'opter pour une formule tarifaire plus avantageuse auprès d'un autre fournisseur.

Par ailleurs, le CPAS peut octroyer une aide aux personnes qui rencontrent des difficultés pour faire face à une augmentation de leurs charges.

Enfin, la ministre fédérale de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, a évoqué dernièrement, compte tenu du choc que cette suppression peut représenter, de nouvelles pistes pour aider les personnes concernées.

Elles seraient examinées dans les prochains mois pour une entrée en vigueur en 2024. C'est un dossier à suivre.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je sais que ce dossier est en partie fédéral, mais le témoignage que j'ai cité lors de mon intervention me préoccupe vraiment. Je me demande combien de personnes vont se retrouver, comme cette dame, dans des situations très préoccupantes.

Vous me dites que le Fédéral décide d'arrêter l'élargissement parce que la conjoncture est meilleure. Je peux vous dire que la Ville de Mons a fait la même chose avec le CPAS. Ils ont diminué à l'ajustement budgétaire, la dotation au CPAS en partant du principe que le CPAS se portait moins mal que prévu. C'est vraiment un mauvais calcul, parce qu'en réalité, le CPAS va avoir besoin de cet argent, notamment pour faire face à la fin du tarif social.

On sait tous que le CPAS est le dernier rempart face à l'extrême pauvreté. Ils sont déjà aujourd'hui dans des difficultés presque insurmontables et ils vont se retrouver dans des difficultés supplémentaires. C'est là que se trouve le problème. On doit pouvoir garantir que le CPAS puisse toujours fonctionner et que les gens ne se retrouvent pas à un moment donné sans aucune ressource.

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES LIEUX DE CAMPS POUR LES
MOUVEMENTS « FOULARDS » POUR
L'ÉTÉ 2023 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les lieux de camps pour les mouvements « Foulards » pour l'été 2023 ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, les départs pour les camps de nos mouvements de jeunesse sont imminents. Certains se mettent déjà en route. En région du Centre, par exemple, les Faucons Rouges de Péronne et Waudrez sont sur le départ.

L'opération « Well Camp » avait été lancée en vue de trouver plus de lieux de camps pour l'été 2023 pour nos mouvements de jeunesse. Vous aviez également envoyé des courriers afin de sensibiliser les communes à cette problématique.

Vous nous informiez il y a à près d'un mois, que l'appel à candidatures avait en effet été efficace, car

57 communes avaient répondu à l'appel, soit neuf de plus qu'en 2022.

Étant donné l'alerte, il y a quelques mois, certains mouvements « Foulards », qui indiquaient ne trouver aucun lieu de camp pour l'été depuis la modification des rythmes scolaires, avez-vous eu des retours de ces organismes à ce sujet ? Ont-ils tous trouvé un lieu de camp ? Avez-vous pu avoir un échange avec l'ex-ministre de la Jeunesse, Valérie Glatigny, à ce sujet et afin d'anticiper le problème pour l'année prochaine ?

J'imagine que contact pourra être pris avec Mme Bertiaux.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, le succès de l'opération « Well Camp » se confirme d'année en année. Ce succès est le résultat de multiples actions visant à répondre aux besoins et aux attentes des mouvements « Foulards » et des communes, entre autres en matière de mise à disposition d'endroits de camps et en matière de sensibilisation, ainsi que d'information des autorités locales.

Je peux vous confirmer l'excellente collaboration entre les parties intervenantes, en ce compris avec mon ex-collègue, Valérie Glatigny, ministre de la Jeunesse et, notamment, avec les mouvements de jeunesse. Des mesures ont été prises pour soutenir la recherche d'endroits de camps. Outre un soutien financier, la ministre a également conclu une convention avec l'ASBL « Atouts Camps » pour renforcer l'accompagnement de ces mouvements de jeunesse dans la recherche d'endroits de camps de qualité et accessibles financièrement via la labellisation.

Concrètement, fin mai, il restait à peine une vingtaine de sites à trouver sur les plus de 424 endroits de camps recherchés début février. Par ailleurs, dans le strict cadre de mes compétences, la Direction de l'action sociale du SPW Intérieur et Action sociale en charge du projet « Well Camp » sur le plan administratif a comptabilisé 56 communes bénéficiaires d'une subvention en 2023 pour accueillir des mouvements de jeunesse durant cet été. Pour neuf d'entre-elles, il s'agit d'une nouvelle adhésion.

La jeunesse wallonne a pu, cette année encore, compter sur notre soutien pour organiser ses différents camps d'été.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je remercie M. le Ministre sur son action efficace à destination des mouvements de jeunesse de Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA MISE EN SERVICE DU REGISTRE DES
INSTITUTIONS LOCALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en service du registre des institutions locales ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous pour faire le point sur ce que devient le Loch Ness de la DG IAS, la mise en œuvre du registre des institutions locales et supralocales, prévu par le décret du 29 mars 2018. On a eu l'occasion de fêter ses cinq ans il y a quelques semaines.

Pour rappel, ce registre institutionnel est un annuaire dressant la liste des organismes publics et parapublics existants et identifiant l'ensemble des mandats exercés. Ce sont les informateurs institutionnels qui sont chargés de transmettre les données.

Lors de votre dernière réponse, vous m'indiquez que les projets d'arrêté devant permettre l'ouverture du *front office* public seront soumis au Gouvernement dès leur finalisation, laquelle devrait advenir prochainement. Ce sont les termes que vous aviez utilisés. Vous évoquiez en particulier un travail d'agencement entre le Code de la démocratie locale et les décrets de février 2004 relatifs aux unités administrations publiques. J'admets que ce sont des législations qui peuvent être complexes. « C'est un agencement qui soulève des questions légistiques, de contenu et de structuration qui seront seulement résolues dans les prochaines semaines. » Fin de citation.

À côté de cette réglementation, une application informatique devant permettre de faciliter l'encodage était également en cours de développement. Un prestataire a été désigné. Vous nous indiquiez, lors de votre dernière réponse, que l'application devrait encore faire l'objet d'améliorations. Il était également question, grâce à l'application, de permettre un préremplissage des déclarations individuelles de mandat sur base de données inscrites au registre. On a là des éléments pertinents de simplification.

Enfin, il faut aussi évoquer l'enjeu de la publicité des registres, celui de l'ouverture d'un *front office* public en vue de rendre les données les plus transparentes possible. Dans votre dernière réponse écrite, vous m'aviez indiqué que « les arrêtés déterminant les données à transmettre, les modalités de transmission de publication des informations collectées dans le registre étaient en cours de finalisation ».

Dès lors, Monsieur le Ministre, trois mois plus tard, au rythme des saisons, je reviens vers vous. Où en

sommes-nous dans l'exécution de ce décret en vigueur depuis maintenant cinq ans ? Les arrêtés devant permettre l'ouverture du *front office* ont-ils été soumis au Gouvernement ? Sinon, pourquoi ?

La concrétisation de l'application informatique avance-t-elle également ? Avez-vous à présent un agenda à nous communiquer ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, depuis nos derniers échanges datant du mois d'avril, les travaux devant finaliser les projets d'arrêtés de gouvernement visant à mettre en œuvre les dispositions décrétales relatives au registre institutionnel et au cadastre des mandats, fonctions et rémunérations, ont abouti. Les dernières questions légistiques, de contenu et de structuration ont été résolues.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que lesdits arrêtés, au nombre de quatre, peuvent être soumis au Gouvernement. Le travail légistique est terminé, donc, dès que ce sera possible, on inscrira le point.

Parmi les quatre projets figure bien entendu celui relatif à l'ouverture du *front office* public du registre institutionnel. Le SPW a déjà entamé des démarches pour être prêt à exécuter les arrêtés dès qu'ils seront adoptés.

Concernant l'application informatique qui doit faciliter le préremplissage du formulaire électronique de déclaration de mandats, fonctions et rémunération à partir des données du registre institutionnel, sa concrétisation est reportée à une date ultérieure.

Il me faut de nouveau souligner la nécessité de stabiliser au préalable le registre institutionnel. Les développements informatiques actuellement menés par le SPW ainsi que ceux à venir qui sont prévus dans les projets d'arrêtés tendront à cette stabilisation. Cependant, celle-ci requerra probablement d'autres développements en plus.

L'ensemble de ces développements permettra de consolider les bases existantes et d'en ajouter d'autres, utiles à la concrétisation de ladite application informatique. Comme je le disais en avril dernier, il s'agit d'un travail de longue haleine, vu l'importance des enjeux. Ce travail avance peut-être lentement, mais il avance surtout sûrement.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je retiens, Monsieur le Ministre, que vous êtes en passe de franchir cette étape importante, à savoir soumettre au Gouvernement ces projets d'arrêtés. Je m'en réjouis et j'en accepte l'augure.

Je retiens que nous reviendrons lors d'une nouvelle saison pour ce qui concerne les développements informatiques. Nous continuerons à suivre l'évolution de ce dossier avec attention.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE DANS LES POUVOIRS
LOCAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les pouvoirs locaux ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la Ville de Charleroi étudie en ce moment le potentiel que représente l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer le service administratif aux citoyens. L'objectif annoncé vise à automatiser les tâches les plus répétitives et à mettre à disposition des personnes qui recherchent des informations une intelligence artificielle conversationnelle en mesure de répondre à leurs questions. On pense par exemple aux informations sur les règlements et les services communaux existants.

Un groupe de travail devrait se réunir cette année pour étudier les avantages, mais aussi les inconvénients de la mise en place d'un tel outil au niveau local. D'autres institutions et villes wallonnes seront sans aucun doute très attentives aux conclusions du travail qui est mené.

Nous sommes toutes et tous conscients de la révolution que constitue l'intelligence artificielle et de son influence potentielle sur tous les domaines de la société. Je suis convaincu que les pouvoirs locaux n'y échapperont pas.

Il convient toutefois de ne pas négliger les défis et les problématiques soulevées par l'apparition de ces technologies dans la vie de nos concitoyens et de leur utilisation comme interface avec les pouvoirs publics. Si les opportunités sont réelles, nous ne pouvons pas ignorer, par exemple, la fracture numérique qui laisse en difficulté 46 % des adultes et, au premier rang de ceux-ci, les personnes les plus précaires. Les jeunes que l'on imagine pourtant facilement comme des personnes nées avec un smartphone dans la main ne sont pas en reste : pour un tiers des 16-24 ans, certaines compétences numériques essentielles font cruellement défaut.

J'espère donc que le temps et les moyens libérés par la mise en place de ces outils permettront, par exemple, en contrepartie, d'offrir un meilleur service aux citoyens

qui en ont besoin ainsi qu'un besoin de contact humain. Le maintien de l'emploi et des contacts humains représentent des enjeux fondamentaux dans cette réflexion.

La qualité et la crédibilité des données fournies constituent un autre défi.

L'utilisation de l'intelligence artificielle soulève aussi d'autres questions quant à la sécurité des données, quant à la conformité avec le RGPD. J'ai pu noter que la Ville de Charleroi semblait particulièrement attentive à cette question. Je m'en réjouis.

Monsieur le Ministre, soutenez-vous la mise en place d'outils basés sur l'intelligence artificielle dans nos administrations locales ? Le cas échéant, quelles initiatives prenez-vous pour les accompagner dans cette réflexion ? Travaillez-vous à la mise en place de balises dans l'usage de telles technologies dans les administrations locales ? Quelles initiatives prenez-vous pour, de manière générale, renforcer l'accès de tous les citoyens aux services offerts par les administrations communales ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, avec la création de ChatGPT, le recours à l'intelligence artificielle interroge les pratiques de nombreux professionnels. Certains pouvoirs locaux – comme la Ville de Charleroi – ont décidé d'étudier la question de l'introduction de l'intelligence artificielle dans le suivi administratif. Cette réflexion permettra concrètement de mettre en évidence les avantages, mais aussi les risques et inconvénients de cet usage. Il me semble qu'il convient d'observer ces premières communes pilotes avant d'envisager une réflexion de plus grande ampleur. Néanmoins, certaines réflexions préliminaires peuvent déjà vous être partagées.

Tout d'abord, nous devons veiller à façonner la transformation numérique de manière inclusive et surtout progressive. Il faut donner le temps aussi bien aux administrations qu'aux administrés d'appréhender cette nouvelle transformation et de se former à celle-ci. C'est pour cela que concernant les pouvoirs locaux, d'une part, ces derniers sont sensibilisés à cette transformation par différents canaux.

Par exemple, ce sujet a été mis au centre de l'évènement organisé par le Conseil régional de la formation sur l'intégration, la mobilisation et l'actualisation des compétences dans les pouvoirs locaux.

À cette occasion, les avantages comme les risques de l'intelligence artificielle ont été développés. De mon côté, lors de mon intervention, j'ai pu mettre en avant la

nécessité de former les agents des pouvoirs locaux à ces nouvelles transformations numériques et, plus concrètement, j'ai insisté sur le travail qui sera mené à ce sujet par le groupe de travail sur la réforme de la fonction publique locale.

Concernant les citoyens, d'autre part, il y a d'abord la question de la fracture numérique qui se pose. Le Baromètre 2021 de maturité numérique des citoyens wallons, publié par l'Agence du numérique, indique que le pourcentage de citoyens victimes de la fracture numérique varie entre 4 à 32 % selon les cas visés. Il est donc important de ne pas oublier ces chiffres et donc de veiller à :

- maintenir certains services à la population comme les guichets dans les administrations locales ;
- réduire cette fracture numérique via différentes actions comme les actions menées dans le cadre des plans de cohésion sociale que je subventionne, par exemple les cours d'initiation à l'informatique pour les personnes âgées.

Je rappellerai aussi que j'apporte mon appui et participe à cette politique communale d'ouverture de façon indirecte via toutes les mesures prises pour soutenir les pouvoirs locaux aussi bien dans l'acquisition de matériel informatique que dans la formation à ces transformations ou aux risques liés à celles-ci, comme celui de la cybersécurité.

Pour le surplus, je vous renvoie vers mon collègue Willy Borsus, ministre compétent en la matière.

Ensuite, vous m'interrogez sur la conformité de l'intelligence artificielle avec le RGPD. La question de la protection des données est cruciale étant donné qu'un système d'intelligence artificielle impose notamment la collecte massive de données à caractère personnel. Pour s'assurer que seules les données pertinentes sont utilisées par le système d'intelligence artificielle et donc que le RGPD est respecté, la finalité de l'utilisation et la durée de conservation de ces données doivent bien être définies. Ce système n'échappe donc pas à l'obligation de respecter le RGPD et il est important de mettre en place une politique et des processus appropriés afin de garantir la protection des données des citoyens et d'assurer une utilisation responsable et transparente de l'intelligence artificielle.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je note les initiatives déjà prises et je l'en remercie. On suivra de près le travail et la réflexion menés au sein de l'expérience pilote à Charleroi, parce qu'il faudra en tirer les leçons. L'enjeu est de ne pas louper le train et de ne pas être en retard par rapport à cette potentielle révolution numérique qui doit se faire de manière inclusive.

La Wallonie a un rôle à jouer pour poser des balises et accompagner les pouvoirs locaux dans cette transition afin de faire en sorte que l'ensemble de nos citoyens, y compris les plus éloignés des services numériques, puissent garder un accès à nos services communaux. On sera attentif à la suite.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA COUVERTURE FINANCIÈRE DU PLAN
OXYGÈNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la couverture financière du plan Oxygène ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le très attendu rapport de Belfius – qui paraît chaque année – sur l'état des finances communales vient de nous confirmer, le mois dernier, l'évolution inquiétante des trésoreries locales.

Ainsi, selon la banque des communes, l'indice panier du bourgmestre – que nous connaissons bien désormais – avait progressé de 120,4 en 2022 contre un taux d'inflation de 113,52. Le solde à l'exercice propre – j'insiste : hors plan Oxygène – passerait donc de plus de 35 millions d'euros à moins 155,3 millions d'euros, avec un boni à l'exercice cumulé en recul de 325 millions d'euros à 134 millions d'euros.

Même si le plan Oxygène était largement imparfait sur le plan structurel, déresponsabilisant même certains gestionnaires communaux, il n'en est pas moins indispensable pour les communes sous baxter régional.

Vous deviez organiser, avant le 30 juin de cette année, la couverture de la deuxième tranche de cet emprunt. Seule la banque ING s'était montrée intéressée pour une partie de la tranche.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Avez-vous pu mener à bien cette opération financière dans les temps ? Si oui, avec quelles institutions financières et selon quelles conditions d'emprunt, notamment en termes de taux ? Combien de tranches vous reste-t-il à couvrir d'ici la fin de ce plan ?

Considérez-vous qu'une amélioration des finances s'est opérée dans les communes retenues ? Certaines d'entre elles annoncent déjà de nouveaux déficits encore plus conséquents pour les années futures. Quelles décisions structurelles ou conjoncturelles de nature à améliorer leur situation pointez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d’abord, j’apporterai quelques précisions, parce que j’aime bien remettre les choses en perspective.

Je peux comprendre que l’on estime que le plan Oxygène n’est pas une réponse structurelle – d’ailleurs, je n’ai jamais dit que c’était le cas –, mais je ne partage pas le propos selon lequel il serait déresponsabilisant. À l’inverse, les villes et communes qui y sont entrées ont un comité de suivi extrêmement régulier. On n’a pas mis de l’argent public sur la table pour ne pas contrôler les finances communales.

Le rapport de Belfius – qui était en effet la banque des communes – ne nous a pas appris grand-chose. À l’inverse, comme vous l’avez souligné, malgré les différentes critiques que j’ai dû subir, bien que j’aie été soutenu par quelques communes, le plan Oxygène était utile et nécessaire. Ce rapport indique bien que, sans plan Oxygène, diverses communes ne pourraient boucler leur budget, dont la ville où nous nous trouvons qui a par ailleurs toujours soutenu le plan Oxygène.

Cette aide ne peut cependant être jugée ou évaluée indépendamment des deux autres piliers du processus, à savoir, d’une part, des mesures d’économie au travers des plans de gestion et, d’autre part, des décisions à prendre impérativement au niveau fédéral en matière de charges de pension et des dépenses de transfert.

Je fais une incise, notamment relativement aux pensions puisqu’on en a beaucoup parlé et relativement à l’incitant au second pilier. Si vous avez été attentif, dans l’accord du Gouvernement fédéral, l’incitant au second pilier est rétabli à hauteur de 50 % puisqu’il sera financé par le Gouvernement fédéral, en tout cas pour les exercices 2023 et 2024. En soi, c’est une bonne nouvelle.

Ceci étant précisé, en séance du 15 septembre, le Gouvernement wallon, dans le cadre de la mise en œuvre des tranches 2023 à 2026 du plan Oxygène, a chargé le Centre régional de préparer un marché-cadre. Le 17 mars 2023, le Gouvernement wallon a ensuite validé le document de consultation et donné mandat au centre de lancer le marché de services. Je rappelle qu’il y a aussi une confusion. Je devais faire passer le cadre, et donc le marché, avant juin. Je l’ai fait en septembre. Ce marché a pour objectif le financement de crédit pour un montant total de 1 482 886 285 euros pour la période 2023 à 2026, à consentir directement aux 34 communes qui sont rentrées dans le plan.

Le document de consultation permettait, le cas échéant, au consortium de banques de répondre à l’appel d’offres. Il précisait aussi que les offres pouvaient porter sur les crédits d’une durée de 20 et 30 ans sur toutes ou certaines tranches.

Le document de consultation a été adressé en date du 17 mars 2023 à quatre opérateurs économiques. Un seul opérateur a remis une offre valide portant sur un montant partiel du plan. Il sera prochainement proposé au Gouvernement wallon :

- de valider l’attribution par le Centre régional d’aide aux communes du marché de services financiers pour le financement de ce plan ;
- de mandater le CRAC de lancer un nouveau marché de services afin de parfaire le financement de la suite du plan jusque 2026.

Je rappelle que toute adhésion au plan Oxygène par une commune entraîne de facto l’actualisation ou la mise en place d’un plan de gestion qui nécessite le retour à l’équilibre tant en année N à travers les travaux budgétaires que sur base de la trajectoire, cette fois pluriannuelle et donc structurelle.

Pour finir, il y a lieu de rappeler que des Comités de monitoring initiés par le Gouvernement wallon ont lieu de manière périodique. Ces derniers suivent de manière très rapprochée la mise en œuvre des plans de gestion.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous ai bien entendu. D’abord pour la décision intervenue au Fédéral pour les pensions, si je ne m’abuse, ce n’est que pour deux ans. Ce qui amènera les communes flamandes à voir complètement exonérée toute contribution de responsabilisation-pension puisque 50 % seront pris par le Gouvernement flamand et 50 % par le Fédéral. Espérons que cette solution s’avère structurelle pour l’avenir, et ce n’est que justice pour les communes concernées.

Deux, je relève que pour le plan Oxygène, nous sommes dans la même situation qu’il y a quelques semaines. Nous n’avons toujours qu’un seul opérateur et que pour une partie de l’opération. Vous serez obligé, pour l’autre partie, de relancer un marché pour lequel, à ce jour, personne ne s’est présenté. Personne. Ce qui, d’ailleurs, dénote – c’est ce que Jean Hilgers nous avait expliqué en Commission du budget – d’un manque de confiance des investisseurs financiers à l’égard de notre Région. Je ne peux que le relever.

Trois, pour le plan Oxygène, j’ai moi-même dit qu’il était indispensable. Mais qu’il n’était pas structurel et que si l’on ne trouvait pas de solution structurelle, le risque est de déresponsabiliser certains mandataires communaux.

Par le passé, le bourgmestre Clause, que vous avez dû connaître à Liège, disait « Quand la dette atteint quelques millions de francs belges, c’est mon problème ; quelques milliards, c’est le problème du Gouvernement fédéral ». Je crains que l’on ne revive cette préoccupation.

Nous savons que 2024 est une étape charnière pour beaucoup de monde, mais qu'il faudra, à la suite de cela, s'engager sur des voies structurelles.

Vous êtes le premier à convenir que l'on ne peut pas emprunter pour 20 ans ou 30 ans alors qu'il s'agit de dépenses qui sont, pour une grande partie d'entre elles, courantes. La situation reste préoccupante surtout en termes de couverture financière.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Liradelfo, sur « les besoins en moyens et en personnel formulés par les bourgmestres des villes sinistrées de catégorie 1 à la suite des inondations de juillet 2021 » ;
- M. Evrard, sur « la démission des élus locaux en Région wallonne » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés
M. François Bellot, MR
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Manu Douette, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Éric Lomba, PS
M. Olivier Maroy, MR
M. László Schonbrodt, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
APIBW	Agence de promotion immobilière du Brabant wallon
ASBL	association sans but lucratif
ATM	automated teller machines (guichet automatique bancaire ou distributeur automatique de billets)
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
BNB	Banque nationale de Belgique
BNP	Banque nationale de Paris
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
ChatGPT	Chat generative pre-trained transformer (chat transformateur préformé génératif)
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DG	directeur général / direction générale
DPR	Déclaration de politique régionale
FAQ	frequently asked questions / foire aux questions
Febelfin	Fédération belge du secteur financier
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IGIL	Intercommunale de gestion immobilière de Liège
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JoFiCo	Joint Financial Company (Société financière commune, Argenta, AXA Banque, Crelan et VDK Bank)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PIC	plan(s)/programme(s) d'investissement communal(-aux)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SDF	sans domicile fixe
SDT	Schéma de développement du territoire
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	Service public fédéral
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège (initialement : Service promotion initiatives)
SPW	Service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
UE	European Union (Union européenne)
UMons	Université de Mons